



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 31 MARS 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

M. Frédéric GERVAIS, Vice-président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Josette CADUSSEAU

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Gérard TEBOUL

Collège B – dit « des autres enseignants » :

M. Frédéric GERVAIS

M. Éric PELLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien FRÉMONT

M. Julien GIRAL

M. Laurent ALIBERT

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Cécilia KOCH

M. Taylan TUZLU

Suppléants

M. Mihai GUYARD

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. Patrice DEPREZ

Mme Frédérique HACHMI

M. Philippe SABATER

Mme Jeannick LE LAGADEC

Parmi les membres Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Sonia GUELTON (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

M. Pierre WOLKENSTEIN (procuration donnée à Mme CADUSSEAU)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Sylvie CIABRINI (procuration donnée à M. GIRAL)

Mme Vèrène CHEVALIER (procuration donnée à M. TEBOUL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Sandie BARBOT (procuration à M. GUYARD)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Didier DOUSSET (procuration donnée à M. MONTAGNE)

M. Thomas TRUDY (procuration donnée à M. GIRAL)

M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

M. Philippe SABATER (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Mme SERT (procuration donnée à M. MONTAGNE)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Mme Clémence GROS, Directrice du Cabinet du Président de l'Université

Mme Hélène HERNANDEZ, Directrice de l'IFE

Mme Anne Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines

M. Guillaume JULIEN, Directeur de la DEVE et Directeur de la recherche et de la valorisation par intérim

M. Thomas KHABOU, Vice-Président Étudiant

M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion

M. Adrien LEVRAT, Direction des affaires juridiques et générales

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Assesseur « Affaires juridiques »

Mme Monique MARCELLI, responsable administrative du département de formations paramédicales

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart Fontainebleau

M. Tami MOURI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière

M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

Mme Véranne NJIKE, Rectorat de l'Académie de Créteil

M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers

M. Bruno PETEY-GIRARD, Vice-président Commission de la Recherche

M. Guillaume POIRET, Assesseur « Patrimoine et Territoire »

Mme Florence RIOU, Directrice des affaires juridiques et générales

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L' ETABLISSEMENT.....	6
3. PATRIMOINE	12
4. APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE DEUX TITRES DE CONCESSION DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE.....	24
2. OFFRE DE FORMATION.....	25
5. POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITÉ	48
QUESTIONS DIVERSES.....	49

La séance est ouverte à 9 heures 47.

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint, je vous propose donc d'ouvrir cette séance du Conseil d'administration. Bonjour à toutes et à tous.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

Concernant la « Vie de l'établissement », le classique point d'information qui ouvre ces Conseils d'administration pour donner les informations, je vous informe de la tenue et de la conclusion du second séminaire avec les directeurs de composantes.

Le séminaire a permis de dégager un certain nombre d'axes stratégiques de l'UPEC sur lesquels nous souhaitons apporter non seulement des éléments de communication et de visibilité vis-à-vis de l'intérieur et de l'extérieur, mais également réfléchir à une stratégie pour affecter essentiellement des moyens sur ces différents axes. Les axes sont santé-société-environnement et un deuxième axe également pluri-composantes : transformation-inégalité-résistance.

Par ailleurs, il existe trois axes transversaux :

- numérique : science et pratiques,
- un deuxième axe transversal concernant les sciences de l'éducation pour essayer de catalyser la mise en place d'une fédération de recherche incluant également des équipes de l'université Paris VIII, et donc un axe sur : savoir et pratiques sur les formations,
- et puis dans le cadre des relations internationales et de la francophonie, on a noté un intérêt à développer ce thème avec Paris VIII et Paris X. C'est un axe que nous retiendrons dans le cadre des relations internationales et dans le cadre des développements puisque ce sont potentiellement des contacts possibles avec l'université de Sherbrooke qui affiche dans ses priorités la francophonie et le bilinguisme.

Ces axes seront bien entendu présentés, discutés au niveau du CAc. La structuration reste à faire mais un pilotage au sein de la direction sera réalisé. Il s'agira également de discuter de la façon dont on met en place des moyens porteurs de projets dans la thématique, dans une volonté de travail de mise en commun. C'est tout de même un des éléments majeurs de la réussite de ces différents axes.

Autre information concernant la ComUE : nous avons eu une réponse de Philippe TCHAMITCHIAN concernant la motion déposée aux fins d'examiner les possibilités d'association de l'UPEC au même titre que l'ENPC. C'est un point qui devrait être discuté au moins de façon préliminaire au COMEX de lundi prochain pour évaluer la possibilité d'association, sachant que, actuellement, au sein de la ComUE, les machines tournent à plein autour du projet I-site, avec des échéances de mise en place de la gouvernance qui devraient être les plus courtes possible. J'ai rencontré Thierry MANDON et Christophe STRASSEL du ministère avant les périodes de réserve qui ont bien indiqué que les ComUE ont vraiment vocation à rester intègres et intégrales, surtout dans la mesure où les I-site ou les IDEX ne rassembleraient pas l'ensemble des établissements membres fondateurs. Il n'est donc pas question d'avoir des dérives au niveau de la ComUE Paris-Est, un recentrage autour de la ville et du projet I-site a été fortement souligné. M. STRASSEL doit contacter Philippe TCHAMITCHIAN à ce propos d'ici un mois afin de trouver un élément d'accord sur cette feuille de route.

Par ailleurs, comme nous avons passé la première année de mandat, je vous proposerai au cours du prochain CA du 28 avril un bilan de cette première année de mandature ainsi qu'un projet stratégique sur les campus pour le reste du mandat à l'horizon de 2025 ou 2030 — même si nous n'avons pas encore décidé de dates précises. Nous voulons vous donner une vision à plus long terme de la stratégie de notre université au sein de la ComUE Paris-Est.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

Seront examinées également en COMEX en première lecture les demandes de financement SESAME à la Région pour les équipements mi-lourds et qui doivent remonter par la ComUE.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Monsieur le Président, j'avais une question complémentaire sur l'avant-dernier point que vous avez abordé, à savoir l'intégralité de la ComUE et l'importance que le deuxième pôle santé-société s'exprime pleinement.

Pourrions-nous avoir des informations sur ce qu'est devenue l'animation du pôle santé-société au sein de la ComUE ?

M. LE PRÉSIDENT.- Au sein de la ComUE, l'INSERM était associé à cette question de l'animation du pôle santé-société. Des réflexions sont menées en ce moment, plus d'un point de vue local, au niveau de l'UPEC, de l'ENVA, de l'ANSES, du CNRS. Cet axe-là n'a pour le moment pas été réellement repris par la ComUE. Une prospection sur les éventuels projets d'écoles universitaires de recherche et de nouveaux cursus a été réalisée par Antoine FRÉMONT qui a mené des interviews au niveau de la cité Descartes sans inclure l'UPEC ou l'ENVA. Nous n'avons donc pas été consultés sur d'éventuels projets dans ce domaine. Cela reste tout de même le souhait constant que l'axe ville-ingénierie puisse se rapprocher de l'axe santé-société.

M. GUYARD.- Je profite de ce conseil d'administration pour savoir s'il y avait du nouveau

concernant le PIA3 ? Comment y allons-nous ? Y allons-nous ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, nous y allons, sachant que les discussions sur ces dossiers sont encore en cours. Au niveau de la ComUE, il est clair que le débat est assez pauvre actuellement. Tous les moteurs sont à fond sur l'I-site, et pour le moment, il n'y a même pas eu la possibilité d'envisager des projets communs sur les cursus avec l'UPEM ; les projets sont plus sur des parcours sélectifs dès l'entrée et fondés sur les ingénieurs. La volonté exprimée dans cette ComUE est que quatre LABEX — dont Futurs urbains et Bézout — seront probablement candidats à une école universitaire de recherche. Un cinquième LABEX est purement UPEC et ne fait pour le moment pas l'objet de discussions au sein de la ComUE.

Sur les nouveaux cursus, la seule information que je peux vous donner concerne la Formation Tout au Long de la Vie : une réflexion est menée en ce moment par la ComUE et l'établissement sur le doctorat en VAE pour les ingénieurs.

De notre côté, un projet concret santé-environnement avec des UMR, avec des liens avec d'autres universités et l'accord avec Paris VII en particulier, est mené pour réfléchir et mettre en place un axe santé-environnement dans le cadre d'une école universitaire de recherche dans la mesure où il y a des laboratoires, des UMR, des grands organismes et des formations de type Master qui valident cette approche.

La question qui reste posée et qui devrait être discutée au sein de la ComUE, c'est la place des écoles doctorales. Nous devons poser cette question au CGI et nous avons rendez-vous avec Louis Schweitzer à ce propos d'ici deux à trois semaines.

En ce qui concerne les nouveaux cursus, nous menons des réflexions avec Paris VIII et Paris X, comme il n'y a pas de projet clair du côté de l'UPE ou de la cité Descartes. Nous rencontrerons prochainement Paris I au sujet des inégalités. Cela étant, il est clair que nous n'avons pas pour le moment de projet précis sur ce thème des nouveaux cursus. Des projets sont en construction avec des portages tantôt UPEC tantôt Paris VIII tantôt Paris X autour d'un axe commun qui est la Formation Tout au Long de la Vie, puisqu'une plateforme d'enseignement à distance P VIII/P X existe ; un développement numérique sur l'ensemble des trois universités est donc envisagé, et je ne peux malheureusement pas communiquer plus avant à ce sujet.

M. GUYARD.- Pardonnez-moi, mais est-ce que le fait de faire notre PIA de notre côté par rapport à la ComUE et à l'UPE ne risque pas de nous détacher définitivement de ce bloc-là ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pense pas. Pour le moment, le discours du CGI était de ne pas considérer réellement les ComUE comme interlocuteurs pour les appels d'offres du PIA.

Sur les nouveaux cursus, une incitation à la fois régionale et ministérielle est faite pour faire les choses qui soient les plus cohérentes et performantes possibles. Dans le cadre des Masters de recherche, les projets sont locaux, c'est centré sur le plan géographique, et donc, 100

projets sont retenus ; 164 LABEX existent en France, j'imagine qu'il y aura quelques places pour quelques structures hors LABEX mais relativement peu. Dans le cadre des écoles universitaires de recherche, je suppose que ce seront des projets ou locaux ou communs au sein de la ComUE.

Mme OLLIVIER-YANIV.- J'aurais une demande de précision sur le projet d'EUR santé-environnement.

Quel serait son périmètre en termes de domaine disciplinaire ? Ce sont des questions au sein desquelles un certain nombre de sciences humaines et sociales peuvent avoir un apport intéressant ; est-ce qu'il est envisagé d'avoir cette dimension interdisciplinaire qui n'est jamais défavorable dans ce type d'appel à projets en plus d'être fertile scientifiquement ?

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Il ne faut pas mélanger l'axe thématique santé-société-environnement et l'EUR qui repose beaucoup sur la validation par les bons organismes avec des unités mixtes de recherche. Ce qui émerge pour le moment en rapport avec la qualité de l'air et les développements autour de l'axe respiratoire et l'axe qualité de l'air. Bien entendu, des aspects géographiques de la santé, *management*, économie de la santé existent. La réflexion reste centrée sur les UMR et sur les formations existantes portées par les personnes présentes dans ces UFR. Cela n'exclut pas pour autant le reste, au contraire...

Mme HUMAIN-LAMOURE.- « Ne pas exclure », ce n'est pas la même chose qu'« associer ».

M. LE PRÉSIDENT.- Bruno, tu peux peut-être dire un mot sur la construction de l'EUR bien que cela soit très lié aux UMR.

M. PETEY-GIRARD.- Une réunion a eu lieu mardi matin organisée par la Région pour que le CGI puisse donner des informations. Il a été fortement mis l'accent sur l'implication des grands organismes (CNRS, CGI et l'INSERM). Nous avons donc commencé à travailler sur cette base-là et sur la base des laboratoires puisqu'il faut impérativement que les différents partenaires soient d'accord. Il faut que tout le monde soit d'accord pour porter ensemble les choses.

L'autre élément, pour en avoir discuté avec certains de mes homologues et pour en avoir discuté pas plus tard qu'hier matin avec les différents porteurs de LABEX qui, au sein de la ComUE, vont s'inscrire dans cette démarche-là, c'est que nous sommes obligés de partir de l'existant, nous ne pouvons effectivement pas « détricoter » l'offre de formations. Nous ne créons pas une nouvelle maquette et nous ne créons pas une nouvelle composante ; on part de l'existant, à savoir un certain nombre de Masters qui existent déjà et que nous pourrions enrichir.

La première réunion organisée réunissait les différents responsables des laboratoires concernés et impliqués dans ces Masters. Nous avons demandé aux différents responsables des différents Masters de venir, mais l'élargissement se met en place — et il est tout à fait normal ; ce sont des formations où existent déjà la présence de collègues SHS. Une de nos

formations est co-habilitée avec Paris VII. J'ai rencontré la DPE Recherche et le Président a échangé avec la présidente de Paris VII.

Nous avons convié à la prochaine réunion portant sur les EUR les collègues de SHS impliqués dans des formations où santé et société sont principalement associées. Un des laboratoires qui porte et co-porte ces Masters est le LISA (CNRS, Paris Diderot et UPEC). En partant de cette base-là, la première réunion avait impérativement un périmètre particulier mais un *doodle* a été envoyé pour organiser une réunion la semaine prochaine ; nous y avons associé les collègues qui pouvaient être intéressés.

Nous ne sommes pas dans une dynamique de création de nouvelles choses. C'est une dynamique d'articulation de l'existant qui serait « toiletté » en fonction de l'objet en lui-même. D'ailleurs, au niveau du DIM, des collègues SHS de l'UPEC ont participé aux réunions qui ont eu lieu. C'est quelque chose tout à fait attendu et logique par rapport aux forces dont nous disposons et à l'objet EUR.

M. LE PRÉSIDENT.- Je complétera juste le fait que sur le LABEX UPEC VRI, le directeur de ce LABEX n'avait pas pris réellement de décision quant à savoir s'il dépose ou pas un projet d'EUR. Un projet RHU a été déposé mais il reste a priori encore une incertitude sur l'EUR.

Je propose de poursuivre sur l'ordre du jour. À ce propos, je souhaiterais vous soumettre une petite modification imposée sur les horaires des différents intervenants. Nous pouvons traiter éventuellement dans l'immédiat l'approbation des procès-verbaux, mais Guillaume POIRET ici présent doit nous quitter pour une réunion organisée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie alors que le point traitant de l'ergothérapie sera porté par Mme HERNANDEZ qui n'arrive qu'à 11 heures. Je vous propose donc d'inverser l'ordre du jour en passant le point 3 avant le deuxième chapitre « Offre de formation » si cela ne dérange personne.

Nous allons passer à l'approbation des procès-verbaux.

1.2 Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 25 novembre 2016, 16 décembre 2016, 13 janvier 2017 et 3 février 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des commentaires, des demandes de correction ?

M. GIRAL.- Procès-verbal du 25 novembre, page 84, il s'agit d'une déclaration de M. GIRAL : « Je souhaiterais lire une déclaration au nom du syndicat... » Il s'agit bien de « SNASUB-FSU » et non de la « FSU ».

Page 85, il manque le résultat du vote pour la campagne d'emploi. Le résultat est visible mais on n'indique pas que la campagne d'emploi est adoptée.

Page 99, c'est la même chose, il manque le fait que la convention est acceptée. Il manque une phrase le soulignant.

M. GERVAIS.- D'autres remarques pour le PV du 25 novembre ?

(Pas de remarque)

Qu'en est-il du procès-verbal du 16 décembre ?

M. GIRAL.- « M. PETEY-GIRARD » apparaît deux fois de suite à la page 63. Il faudrait le retirer.

M. GERVAIS.- Il apparaît en double.

M. GIRAL.- Page 65, les procurations contre ne sont pas visibles, aucune indication.

M. GERVAIS.- Il faut mettre les indications.

M. GIRAL.- Page 71, c'est un peu étrange car il est écrit « retenu à l'unanimité » au lieu d'« adopté à l'unanimité ».

M. GERVAIS.- Très bien.

D'autres remarques sur le PV du 16 décembre 2016 ?

(Pas de remarque)

M. LE PRÉSIDENT.- Le procès-verbal du 13 janvier ?

M. GIRAL.- Page 16, « Frédéric GERVAIS est le nouveau vice-président de l'université Paris-Est et Créteil » ; il faut en relever le « et ».

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement.

M. GIRAL.- Page 25, « M. BASSAGLIA » apparaît deux fois de suite ; je pense qu'il s'agit de la même intervention à moins que ce soit une erreur...

M. GERVAIS.- C'est effectivement une erreur.

M. GIRAL.- Page 30, nous n'avons pas d'indication sur les demandes de subvention du programme FEDER. Il faudrait mettre une formulation adaptée.

M. GERVAIS.- D'autres remarques sur le PV du 13 janvier ?

(Pas de remarque)

Nous passons au PV du 3 février.

Mme CADUSSEAU.- J'ai une remarque sur ce compte rendu.

Cela concerne l'intervention de Mme WAGNER BALLON qui avait présenté les dispositifs PACES. En introduction, elle avait parlé du dispositif qui permet aux étudiants qui redoublent le PACES d'intégrer directement la L3. Il est écrit « qui permet à des étudiants de redoubler... »...

M. GERVAIS.- De quelle page parlez-vous ?

Mme CADUSSEAU.- Page 7 : « ... qui permet à des étudiants de redoubler donc qui sont reçus collés d'être intégrés directement en L3. ».

Je pense que ce n'étaient pas tout à fait les propos de Mme WAGNER-BALLON. Je pense qu'il s'agissait plutôt de ceci : « ... qui permet à des étudiants redoublants et qui sont reçus collés d'être intégrés. » C'est ce qui était dit exactement. Ça ne permet pas aux étudiants de redoubler.

M. GERVAIS.- La correction sera donc « ... à des étudiants redoublants et qui sont reçus collés. »

D'autres remarques ?

M. GIRAL.- Page 46, après ton intervention, « y a-t-il d'autres remarques sur le PV », je présume que pour le résultat du vote, il faut indiquer « le PV du 4 octobre est adopté ».

M. GERVAIS.- D'accord. C'est juste une retranscription de ce qu'on a dit à l'oral, mais il faudrait peut-être préciser le résultat de la délibération de manière spécifique.

M. GIRAL.- C'est ce que nous avons d'ailleurs avant.

M. GERVAIS.- D'autres remarques sur ce PV du 3 février ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote global des quatre procès-verbaux.

Qui, parmi les présents, vote contre ?

M. GERVAIS.- Les procurations...

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, effectivement. Désolé, je brûle les étapes.

M. LEVRAT.- M. MONTAGNE a reçu pouvoir de M. DOUSSET et de Mme SERT.

Mme CADUSSEAU a reçu pouvoir de M. WOLKENSTEIN.

Mme OLLIVIER-YANIV a reçu pouvoir de Mme GUELTON et de M. HITTINGER.

M. TEBOUL a reçu pouvoir de Mme CHEVALIER.

M. GIRAL a reçu pouvoir de Mme CIABRINI et de M. TRUDY.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Je vous propose de passer au vote.

Qui, parmi les présents, vote contre ?

(Aucune voix)

Des procurations contre ?

(Aucune voix)

Des abstentions ?

(Une voix)

Des procurations d'abstentions ?

(Aucune voix)

Je vous remercie.

(Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 25 novembre 2016, 16 décembre 2016, 13 janvier 2017 et 3 février 2017 sont adoptés à l'unanimité)

Selon la proposition d'inversion des points figurant à l'ordre du jour, je vais demander à Tami MOURI et Guillaume POIRET de nous rejoindre.

3. PATRIMOINE

3.1 Avis sur l'expertise relative à la réalisation de la Maison de l'Étudiant à Sénart

M. POIRET.- Bonjour à tous.

Il s'agit pour le Conseil d'administration de valider le projet d'expertise de la Maison des

Étudiants du campus de Sénart. Il existe une procédure depuis 2001 qui vise à ce que tous les projets de construction universitaire et de réhabilitation soient validés par le ministère. Le ministère vérifie la cohérence du projet par rapport à l'ensemble de la politique de l'établissement avec la carte des formations existante de manière à bien vérifier la conformité du projet porté.

Depuis 2003, cette procédure est placée au niveau du Rectorat. Le projet, d'une part, est voté par le Conseil d'administration de l'université, puis il est transmis au service du Rectorat qui va l'instruire puis le transmettre in fine au préfet de région pour accord. La décision est alors notifiée au chef d'établissement sous couvert du recteur, et ensuite transmise pour information au ministère.

Il s'agit aujourd'hui de valider ce document qui sera transmis par la suite au service de Rectorat.

L'accord permet de débloquer les crédits d'État, il est donc important d'avoir l'accord du Rectorat par définition en cas notamment de maîtrise d'ouvrages, ce qui est le cas pour le projet qui nous concerne. L'accord permet également de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Le document qui vous est donc présenté aujourd'hui, si vous l'acceptez et le validez, sera extrêmement important pour les travaux qui seront menés au sein de la Maison des Étudiants.

De fait, le campus de Sénart qui, comme vous le savez, a plusieurs composantes ne dispose pas pour le moment d'un lieu qui permettrait d'offrir aux 3 000 étudiants qui le fréquentent à l'année où bénéficier de la vie de campus dans un seul et même endroit. C'est l'objet du présent projet.

Le constat est partagé avec les étudiants consultés. Nous avons donc besoin d'un élément de centralité qui a servi justement de fil conducteur au présent projet et à la réflexion des différents programmes réalisés au sein de cette future Maison des Étudiants.

L'initiation du projet est le départ de 750 mètres carrés de SHON du fait de la création de la nouvelle bibliothèque universitaire sur le site de Sénart. Cette libération d'espace nous permet, au sein du bâtiment D, d'envisager une restructuration complète et d'organiser sur ce bâtiment une vie de campus autour d'un projet cohérent.

Dans le hall, il est question de mettre en place :

- la médecine de prévention,
- également des zones d'infirmierie,
- un psychologue,
- et la zone de restauration.

Au niveau de l'ancienne BU, il est question de préparer :

- deux salles insonorisées ; l'une pour les activités sportives, l'autre pour les activités

artistiques,

- une réserve de stockage pour les matériels de ces activités,
- un espace de détente multimédia.

L'ensemble a été dessiné par l'ensemble des étudiants du campus de Sénart, ce qui montre bien leur implication forte dans ce projet réellement porté par eux.

Il est important, de ce fait, de développer une vie étudiante et d'essayer de créer un lieu permettant de bien structurer ces activités.

L'objectif ici est bel et bien une optimisation du patrimoine, d'une part parce que nous allons réutiliser une surface qui est aujourd'hui désaffectée et vide — pour ceux qui ont visité le campus, c'est aujourd'hui une grande salle vide —, et offrir par ailleurs un rapport coût/service à l'usager conforme aux réalités de ce territoire.

Le projet s'articule avec la stratégie de l'UPEC qui est de développer une vie étudiante et surtout d'offrir une vraie stratégie de campus là où nous sommes implantés, à savoir mettre à disposition plusieurs composantes et offrir aux étudiants qui sont présents localement tous les éléments nécessaires à une vraie vie de campus digne de ce nom.

Ce projet s'inscrit dans les axes prioritaires de la région et est relatif à l'amélioration des conditions de la vie étudiante, et également dans les axes forts de notre équipe, qui est d'offrir aux étudiants une vie de campus dans la plupart des sites où nous sommes présents.

Je vais maintenant laisser la parole à Tami pour les aspects budgétaires et de « phasage » de l'opération qui est relativement complexe.

M. MOURI.- Mesdames et Messieurs, bonjour, je prends le relais.

Il s'agit effectivement d'une opération qui permet de réutiliser un espace laissé vacant et de centraliser au même endroit, dans le même périmètre, des fonctions qui fonctionnent bien ensemble pour la vie de campus. C'est un campus qui, vous l'aurez remarqué, depuis trois ans, construit un bâtiment par an. C'est donc une vraie évolution. Nous sommes en train de livrer les Licences pros. Une vraie dynamique a lieu et il est né la nécessité d'avoir un lieu commun pour l'ensemble des composantes qui sont présentes.

Le choix s'est porté sur cet espace laissé vacant. Le bâtiment D est un bâtiment en aile d'avion. Sur la partie centrale du schéma qui vous est présenté, vous pouvez observer l'amphithéâtre, et nous allons réaménager tous les locaux qui lui sont périphériques. Ces locaux nécessiteront des travaux d'aménagement, par exemple pour la médecine préventive, il sera nécessaire d'effectuer des travaux de plomberie ou encore il faudra mettre en place tout le matériel nécessaire qui d'accueillir les étudiants.

Dans la partie haute, vous pouvez noter la partie violette qui représente une terrasse qui permettra d'ouvrir le grand rectangle qui est dessous ; nous en ferons un espace convivial assez polyvalent, dédié aux activités de mouvement (la danse, le sport), quelques activités

manuelles, même si un petit espace noté en bleu sur le schéma sera un espace où on pourra laisser du matériel pour les activités manuelles.

L'idée de base était de créer un pôle de convivialité, un endroit central sur le campus qui permet à chacun de se ressourcer, de manger dans le hall, d'avoir des fonctions qui lui ressemble, et de favoriser une vie et une solidarité entre les étudiants.

Je souhaiterais à présent évoquer quelques petits éléments importants qui concernent la partie budgétaire.

Cette opération est financée intégralement pour la partie immobilière par la Région à hauteur de 400 000 euros et l'État à hauteur de 300 000 euros, soit un budget total de 700 000 euros. Ce budget va également nous permettre de réaliser des travaux liés à la restauration de ce bâtiment. C'est un bâtiment qui a vieilli, comme tous les bâtiments. Nous avons des problèmes d'infiltration, de sols abîmés. Au cours de cette opération, nous avons l'intention de désamianter toutes les zones apparaissant en quadrillé sur le schéma. Dans le sol de ces surfaces-là, une colle a été utilisée ; ce n'est donc pas à la vue de tous mais cela nécessite dans les prochaines années de remplacer l'intégralité du sol, nous avons donc choisi de le faire à l'occasion de cette opération. Nous ferons cela cet été, plutôt en juillet, au moment où personne ne se trouve dans les locaux. Cela nécessitera la mise en place de protections particulières puisque nous serons en site de désamiantage.

Cette opération de 700 000 euros nécessitera également la mise en place de petits matériels immobiliers adaptés et nous sommes en relation avec les composantes sur place, en particulier le directeur de l'IUT pour que l'ensemble du matériel soit commandé dans les meilleurs délais. L'opération est déjà en cours à l'heure actuelle.

Un petit point sur la réalisation de l'opération.

Cette opération sera réalisée en maîtrise d'ouvrage interne par la Direction du Patrimoine avec des marchés à bons de commande. Cela nous permettra de réaliser l'opération dans des délais un peu plus courts que ce que nous faisons d'habitude, à savoir de consulter l'année n et de réaliser les travaux lors de l'année n+1. Nous ne voulons surtout pas perdre le bénéfice de l'été pour pouvoir désamianter et ensuite pouvoir organiser tranquillement les travaux à la suite de cela.

Nous avons beaucoup de surfaces à traiter pour cette opération mais cela ne nécessite pas beaucoup de grands travaux. Nous allons procéder à du recloisonnement, mais ce n'est pas une opération au cours de laquelle on démolit tout et on reconstruit tout ; c'est juste du réaménagement, de la réaffectation de locaux, de l'optimisation puisque les fonctions des locaux vont changer, les circulations vont évoluer. Les travaux seront plus apparents, esthétiques mais pas structurants, puisque nous ne touchons pas à la structure, nous ne modifions pas les points importants de l'architecture du bâtiment. Nous traitons enfin

exclusivement des parties extérieures.

Pour ce qui concerne le calendrier, nous souhaiterions commencer dans les plus brefs délais. Nous sommes en train de notifier le bon de commande pour le désamiantage et nous nous engageons sur des travaux qui devraient durer cet été et s'achever dans le courant du mois d'octobre.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce que nous pouvions dire à propos de cette opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudrait préciser un peu les choses, car c'est une expertise technique, et ce n'est pas complètement « classique » de faire voter cela par le Conseil d'administration.

M. MOURI.- Tout à fait, merci d'insister sur ce point, Monsieur le Président.

Il peut effectivement être étonnant de faire passer une expertise technique dans un Conseil d'administration, ce n'est pas le lieu approprié, mais l'enjeu ici est d'obtenir votre validation. Une validation a déjà eu lieu lors de l'inscription de ce projet au titre du CPER 2015/2020 mais il faut maintenant suivre la procédure mise en place en 2001 qui prévoit que l'État, à travers le préfet de région et le ministère, puisse valider les projets instruits par les universités avec ses grandes orientations. Cette procédure a été modifiée en 2003 et comprend le fait que, désormais, chaque projet, même s'il a été validé et budgété auparavant, doit repasser par le Rectorat qui le présente au préfet de région et qui valide en général sa conformité. En général, ils vérifient aussi qu'il n'y ait pas de déplacement, mais dans le cas présent, en l'occurrence, nous sommes dans le budget qui avait été alloué. Ensuite, une validation permet de lancer les travaux de maîtrise d'œuvre lorsqu'il y en a, ce qui n'est pas le cas ici puisqu'elle sera faite en interne. Enfin, la validation permettra l'ordonnancement de dévolution des marchés et le et paiement des entreprises *in fine*.

Cette procédure permet finalement de rappeler que les opérations programmées sont en cours. Cela vous permet de prendre connaissance de ces projets. L'idée est vraiment pour vous de valider l'ensemble de cette opération avant l'envoi à l'État.

Merci, Monsieur le Président.

M. TUZLU.- Je tiens tout d'abord à saluer ce projet car je pense que c'est un réel point pour les étudiants. En tant qu'élus de l'UNEF, nous allons souvent à l'unité de Sénart et il était temps que les étudiants bénéficient d'un lieu de vie commun.

Je voudrais poser une question spécifique à la répartition des locaux. À l'UNEF, nous partageons un local en commun avec la CFDT. Lorsque je regarde le plan, je ne vois aucunement qu'il est prévu des locaux spéciaux pour les organisations syndicales étudiantes ?

M. METER.- Je me permets de répondre.

Tout n'est pas encore mis en place au niveau pratique de l'organisation. Les étudiants ont eu le projet en main, un BDE est en train de se construire, un projet transversal est en cours.

L'affectation définitive des locaux est encore en discussion et en gestation.

M. TUZLU.- Il est important d'insister aujourd'hui sur le fait d'avoir des locaux réservés aux syndicats.

M. METER.- Nous avons pu vous dégager un bureau, et c'est le seul que nous avons pu vous dégager d'ailleurs.

Le bâtiment de Licence professionnelle va permettre un jeu de chaises musicales pour libérer un bureau.

M. TUZLU.- C'est un local dont nous n'avons pas la clef...

M. GUYARD.- C'est évidemment un projet extraordinaire pour Sénart qui va permettre un véritable coup de pouce à la vie étudiante à Sénart, néanmoins, j'insisterai pour ne pas oublier Fontainebleau, notre site le plus éloigné qui souffre de manque de locaux. Ce n'est pas le plus gros site que nous avons ni le plus proche, nous y avons toutefois des étudiants et ils mériteraient toute notre attention afin d'y développer une vie étudiante.

Pour ce qui est des locaux, beaucoup d'associations à Sénart n'ont pas de local, donc, de base, une répartition équitable restera à faire. Il serait intéressant pour elles de pouvoir s'implanter et de pouvoir juste exister.

M. POIRET.- Pour ce qui est du site de Fontainebleau, il est très difficile d'envisager des locaux spécifiques. Le site étant à proximité de la forêt et l'ONF interdisant toute construction supplémentaire, vous imaginez bien que nous ne pouvons que faire avec l'existant. Ce site a certes moins d'étudiants mais il commence à connaître les mêmes problèmes que ceux des autres sites, à savoir trop d'étudiants par rapport à la capacité réelle du site. Dans l'immédiat, je pense que nous ne pouvons pas nous engager sur plus que ce qui est fait parce qu'il y a une vraie contrainte aujourd'hui d'espace. Le seul espace qui vous est réservé pour le moment est le grand hall. Il n'est pas mal, il y a des choses très sympathiques, selon moi, dans ce hall, par rapport à d'autres campus. Nous sommes bien d'accord que ce n'est pas suffisant. L'ennui, c'est cette impossibilité de construire quoi que ce soit à côté ; l'ONF s'y oppose. Même une extension de la route n'est pas possible bien qu'elle soit très utile aux étudiants qui fréquentent ce campus.

Des réflexions sont en cours par rapport au site de Fontainebleau mais je ne m'étendrai pas trop sur ce point aujourd'hui car c'est encore à l'état de réflexion.

Mme LE LAGADEC.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens également à m'associer aux étudiants pour saluer cette réalisation au-delà même du confort, car l'on pourrait penser qu'améliorer la vie étudiante n'est qu'une question de confort, mais il s'agit avant tout des conditions de réussite des étudiants qui sont là un peu plus garanties. Cela rentre tout à fait dans ce que défend le département du Val de Marne dans sa politique.

J'aurais aimé quelques précisions sur le projet en lui-même et obtenir le détail du CPER qui ne figure pas ici. C'est 300 000 euros de l'État et 400 000 euros de la Région ou l'inverse ?

M. POIRET.- C'est 300 000 euros de l'État et 400 000 euros de la Région.

Mme LE LAGADEC.- Merci.

Il est noté « une zone de restauration » dans le hall. Je voudrais savoir ce que vous entendez par « une zone de restauration ». J'avais échangé au moment de l'inauguration de la bibliothèque avec certains étudiants qui avaient bien pointé que cette question de la restauration était un point noir. Cela correspond-il donc à ce qu'ils désirent ? Une zone de restauration dans le même espace que celui de la zone mouvement, cela me paraît un peu flou. Peut-être que les étudiants sont en revanche tout à fait en accord avec cela, ce seront de toute façon eux les premiers concernés.

Par ailleurs, vous n'avez pas fait mention dans le dossier d'un bureau prévu pour les associations étudiantes. Est-ce bien en adéquation ?

M. POIRET.- Oui, oui.

Mme LE LAGADEC.- Voilà les points sur lesquels je voulais revenir pour saluer ce projet.

M. METER.- Je peux vous répondre au niveau de la zone de restauration.

C'est une zone que nous avons créée parce que nos étudiants ont un désamour très profond pour le CROUS et mangent ce qu'ils apportent de chez eux. Ils souhaitaient avoir à leur disposition un certain nombre de des micro-ondes pour pouvoir réchauffer leurs plats, nous avons donc créé, depuis quelques années déjà, cette zone de restauration qui est à côté de la cafétéria du CROUS et qui permet aux étudiants d'opter pour le mode de restauration qu'ils souhaitent.

M. PELLET.- Je m'associe aux remarques y relatives. C'est effectivement un beau projet qui ne peut qu'améliorer et créer la vie de campus décentralisée.

J'ai levé la main car je voulais poser une question à laquelle Guillaume POIRET a esquissé *in fine* un début de réponse ou de non-réponse. Je voulais poser une question de candide à propos de Fontainebleau.

Tu disais que rien n'était possible sur ce site. Je pose donc les pieds dans le plat : j'ai le souvenir des blocages de la mairie de Saint-Maur dans les années 90 au moment où il était question de la restructuration de la faculté de droit et des sciences économiques ; ne serait-il pas possible de trouver des opportunités ailleurs ? C'est de cette façon que droit et sciences économiques sont revenus autour du CMC. Par exemple, un déménagement de Fontainebleau pour étoffer Sénart serait quelque chose d'envisageable ou non ? Peut-être que je pose une question taboue...

M. POIRET.- Je vais répondre sans répondre.

J'ai esquissé une non-réponse car des discussions avec la mairie de Fontainebleau sont en

cours, et nous reviendrons vers les Conseil d'administration lorsqu'elles ne seront plus à l'état de discussions et qu'un projet plus pérenne et plus intéressant sera en place. Il serait dommage de faire état de choses qui n'est pour le moment que de l'ordre de simples contacts. C'est effectivement une discussion que nous avons sur les évolutions possibles du site, sachant que la mairie de Fontainebleau et la collectivité territoriale n'entendent pas que Fontainebleau devienne une ville universitaire mais entend garder très clairement une présence universitaire forte et tient à la présence de l'IUT et au développement de ses activités. Des interlocuteurs sont prêts à envisager un certain nombre de solutions avec nous pour développer ce site et faire en sorte que nos étudiants soient accueillis dans de bonnes conditions et bénéficient d'une vie de campus.

C'est le seul point que je puisse dire aujourd'hui puisque le reste n'est pour le moment que de simples contacts.

M. GERVAIS.- Pour être encore plus explicite, il n'est pas question de fermer Fontainebleau pour aller ailleurs. Nous restons à Fontainebleau.

M. PELLET.- Là encore, l'histoire avec Saint-Maur peut servir d'exemple.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas la même histoire.

M. POIRET.- J'en profite pour donner une deuxième réponse par rapport à l'espace de restauration.

Nous avons opté pour des micro-ondes et des tables parce que le CROUS nous empêche, par sa présence, d'envisager toute autre solution. Il s'y opposera parce qu'il considère que c'est de la concurrence déloyale, raison pour laquelle nous avons simplement fait en sorte que les étudiants qui le souhaitent puissent faire réchauffer leurs plats tout en bénéficiant d'un espace de restauration. Nous ne pouvons pas envisager plus parce que le CROUS s'y opposerait. C'est une des difficultés que nous rencontrons sur les sites où le CROUS est présent. Par exemple, lorsque le CROUS refuse lui-même sa présence, nous pouvons envisager d'autres solutions, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il est présent.

M. METER.- Je tenais à souligner que la présence de l'UPEC à Fontainebleau n'est pas uniquement une présence liée à la ville de Fontainebleau mais et c'est un aimant pour les départements de l'Yonne et du Loiret qui sont un désert total au niveau formation ; heureusement que le site de Fontainebleau existe pour permettre aux jeunes de l'Yonne, du Loiret et du sud Seine-et-Marne d'avoir une formation d'enseignement supérieur.

Il est donc inenvisageable pour les collectivités, qu'elles soient départementales ou locales, que ce site ferme ou soit transféré à Sénart pour être densifié.

M. GUYARD.- Dans le même ordre d'idées, je sais que, dans le passé, l'ONF a déjà construit un certain type de bâtiment respectant des réglementations très strictes. Ne serait-il pas possible de négocier avec eux un bâtiment type bois, quelque chose de bien arrangé ?

M. POIRET.- La réponse est non, pour l'instant, nous n'en sommes pas là.

M. GERVAIS.- C'est un long historique.

M. METER.- Je peux apporter une information : l'IUT est voisin du lycée Couperin. Nous avons des problèmes énormes de circulation avec la dépose des élèves du lycée. Nous avons demandé à l'ONF non pas d'élargir la route mais de la décaler de quelques centimètres pour organiser un passage piéton et cela nous a été refusé parce qu'il y a là un mur qui date du XIII^e ou XIV^e siècle et qui ne peut en aucun cas être déplacé. Nous sommes dans un système extrêmement contraint, nous ne pouvons rien espérer de l'ONF.

La réunion à laquelle nous avons participé avec le lycée Couperin, la Région, la communauté d'agglomération étaient présentes, tout le monde était là, et L'ONF nous a opposé une fin de non-recevoir et nous sommes repartis chacun chez soi...

M. LE PRÉSIDENT.- En évitant le mur médiéval...

M. MOURI.- Monsieur le Président, nous pouvons peut-être aborder le sujet suivant...

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de modification de procuration ?

(Non)

Je vous propose de passer au vote.

M. GUYARD.- J'ai reçu procuration de Mme BARBOT normalement.

Mme RIOU.- À l'instant ?

M. GUYARD.- Oui.

Mme RIOU.- Sur quelle adresse ?

M. GUYARD.- DAJG.

Mme RIOU.- C'est bon.

J'en profite pour faire une petite parenthèse : sur l'adresse « conseil et commission », Adrien et moi recevons les procurations. Quant à l'adresse « DAJG », je suis seule à le recevoir et uniquement sur le téléphone portable. Nous avons plus de chance donc de le recevoir et de le voir sur l'adresse « conseil et commission ».

M. GERVAIS.- C'est ce que nous appelons les joies du numérique.

M. PELLET.- Vous n'avez rien reçu d'Anthony CHOUMERT ?

Mme RIOU.- Je vais regarder.

M. LEVRAT.- M. GUYARD a reçu pouvoir de Mme BARBOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote sur l'expertise relative à la réalisation de la Maison de l'Étudiant à Sénart.

Qui vote contre ?

(Aucune voix)

Des procurations contre ?

(Aucune voix)

Des abstentions ?

(Aucune voix)

Des procurations d'abstentions ?

(Aucune voix)

(L'avis sur l'expertise relative à la réalisation de la Maison de l'Étudiant à Sénart est adopté à l'unanimité)

Nous poursuivons avec le point suivant de l'ordre du jour.

3.2 Approbation de l'acquisition par l'université d'un terrain aménagé auprès de l'EPA Sénart et de la cession de ce terrain à l'État pour un euro symbolique.

M. POIRET.- Le contexte demeure le même, à savoir celui de l'ouverture de la bibliothèque de Sénart ainsi que la construction du bâtiment des Licences pro dont la région Ile-de-France est financeur et maître d'ouvrage.

Ce projet prévoyait, de fait, la création d'un certain nombre de places de parking qui avaient été supprimées par le bâtiment lui-même. Ces places de parking devaient notamment s'insérer dans l'existant, et il a été prévu de mémoire pour la construction 18 places, à supposer la suppression de six arbres dans le campus, ce qui n'est tout de même pas souhaitable, et une annexion d'une partie de ce campus central, ce terre-plein central qui se trouve entre les bâtiments pour les places de parking.

Devant les oppositions des étudiants qui tenaient à ce que le terre-plein central soit préservé dans son aspect actuel, nous avons réfléchi à d'autres solutions en tenant compte du fait qu'au-delà de ces 18 places, il y a un vrai problème aujourd'hui de circulation au sein du campus de Sénart. Les personnes qui ont fréquenté ce campus pourront vous le dire : lorsqu'il est utilisé par de nombreux étudiants, les routes d'accès se transforment souvent en parkings, ce qui pose en conséquence un problème de voisinage avec les entreprises alentour qui sont de plus en plus mécontentes car elles ont du mal à se rendre dans leurs établissements. Cela pose également un problème de sécurité car le camion pompier ne peut pas passer. La municipalité, enfin, considère qu'on utilise la voirie publique comme espace de parking alors que ce n'est pas sa destination première.

Afin d'essayer de trouver une résolution à cette difficulté de circulation et permettre la préservation du terre-plein central, il a été décidé d'un commun accord avec l'EPA Sénart d'acquérir la parcelle que vous voyez-là qui fait 3 500 mètres carrés environ. L'EPA y réalise un parking et nous vendra en fait la parcelle plus le parking afin d'en faire bénéficier les étudiants.

Au-delà de ce parking, je pense que je devrais insister sur un aspect plus stratégique du problème. Aujourd'hui, nous acquérons certes 3 500 mètres carrés transformés en parking,

cependant, à terme, nous acquérons également une parcelle qui constituera une réserve foncière si nous devons développer le site dans les décennies à venir. Sur le schéma, vous notez la présente d'entreprise tout autour de notre site ce qui veut dire que si on veut faire grandir le campus et si nous voulons préserver des espaces de croissance, il faut sans doute envisager qu'au-delà d'un parking, nous achetions surtout du foncier qui permet évidemment une croissance future du campus de Sénart.

Notre intention est d'acheter cette parcelle ainsi que le parking que l'EPA réalisera. Ce sera un parking végétalisé. Pour ceux qui sont déjà allés aux alentours de Sénart, les parkings de l'EPA sont très végétalisés, fleuris avec des arbres dans de nombreux espaces.

Nous ne souhaitons pas être propriétaires de cet espace, notre volonté est donc de transmettre le titre de propriété à France Domaine.

Nous vous proposons d'accepter la cession de ce terrain doté d'un parking et son transfert dans un second temps à France Domaine.

M. GUYARD.- Quelle relation existera une fois le terrain cédé à France Domaine ? Ils pourront faire ce qu'ils veulent ?

M. POIRET.- Nous pourrions en conserver la propriété mais l'université n'est propriétaire pour le moment d'aucun bâtiment et elle ne tient absolument pas à l'être. Cela suppose des coûts postérieurs à l'acquisition très importants et que nous n'entendons pas avoir.

Afin d'éviter une telle situation, nous transférons la propriété à France Domaine, et France Domaine nous établit une convention d'occupation, généralement sur 30 ans, qui nous permet de jouir de ce terrain et d'en être affectataires. Nous sommes certes affectataires mais nous avons quasiment la même responsabilité qu'un propriétaire. C'est une particularité : nous ne sommes pas propriétaires de droit mais nous le sommes de fait.

M. MOURI.- Nous pouvons peut-être indiquer que l'ensemble des biens de l'université sont déjà transférés aux moyens de convention pour chaque site à France domaine. C'est une démarche qui a été finalisée en fin d'année dernière. Chaque acquisition — terrain ou bâtiment — suivra la même procédure.

Nous pourrions ici évoquer une chose importante. Cette opération coûte tout de même 200 000 euros. Pour information, 200 000 euros constituent à peine le prix du terrain, car un terrain aménagé de ce type coûte en temps normal plusieurs milliers d'euros. Nous avons déjà construit des parkings au sein de l'UPEC, et je pense que nous serions plutôt autour de 2 ou 3 millions d'euros puisque de la maîtrise d'œuvre et des travaux sont impliqués.

Il s'agit ici d'une action concertée avec l'agglomération afin de nous prémunir du développement de l'urbanisation de la ville. On observe une pression foncière par le nord et également des aménagements au sud pour des activités. Le campus de Sénart était au milieu des champs auparavant et se retrouve aujourd'hui complètement entouré au nord avec des

projets d'implantation au sud, à l'est et à l'ouest qui sont déjà présents. C'est une vraie prise de possession de l'UPEC sur son avenir, à savoir se laisser la possibilité d'ici cinq ou dix ans de pouvoir encore aménager un autre bâtiment avec les droits à construire qui vont sur le terrain.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. PELLET.- Juste une précision.

Guillaume, tu as dit que nous allions voter sur la cession. Votons-nous uniquement sur la cession ou bien également sur l'acquisition ?

M. POIRET.- Les deux, l'acquisition et la cession.

M. GUYARD.- Une simple remarque. Les 3 500 mètres carrés attenants ne nous appartiennent pas non plus ?

M. POIRET.- La mairie réalise au sein de cet espace un autre parking. Le parking dont nous serons affectataires sera réservé aux étudiants enseignants, et l'autre parking sera réservé aux autres usagers du site. Cela veut dire que les étudiants pourront s'y garer mais ils ne seront pas uniques destinataires de ce parking. Cela nous évite de dépenser 400 000 euros et d'acheter le tout. Pour faire simple, vous avez deux parcelles de 3 500 mètres carrés, si on en achète une, il reste peu de possibilités de faire des activités sur l'autre ; à terme, nous aurions une double réserve foncière et l'EPA est tout à fait consciente de ce fait.

M. MOURI.- Je tiens ici à préciser un peu le contexte.

Il faut savoir que le maire de Lieusaint est tout à fait disposé à nous accompagner et à nous aider. Son objectif est de dynamiser, vitaliser avec la matière scientifique de la recherche et de l'enseignement ces espaces-là. Quand il s'est agi de modifier le permis de construire pour que les places obligatoires soient transformées en 100 places sur le côté, le maire, sur sollicitation du directeur de l'IUT, nous a répondu dans les 24 heures avec un avis favorable et nous a appuyés. Cela se fait en bonne intelligence avec les élus locaux et cela démontre également l'envie de voir ce campus se développer et avoir un rôle particulier au cœur des préoccupations de la municipalité.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autre commentaire ou question, je vous propose de soumettre l'acquisition et la cession à France Domaine de cette parcelle de 3 500 mètres carrés qui doit permettre d'implanter 100 places de parking.

Qui vote contre ?

(Aucune voix)

Des procurations contre ?

(Aucune voix)

Des abstentions parmi les présents ?

(Aucune voix)

Des procurations d'abstentions ?

(Aucune voix)

(L'acquisition par l'université d'un terrain aménagé auprès de l'EPA Sénart et la cession de ce terrain à l'État pour un euro symbolique sont adoptées à l'unanimité)

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

4. APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE DEUX TITRES DE CONCESSION DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

M. POIRET.- Il s'agit de mettre à disposition de deux agents des logements qui sont tous deux, de par leurs fonctions, tenus à des astreintes assez fortes puisqu'il s'agit du responsable de la sûreté et du responsable adjoint de la sûreté. L'un serait logé sur le Mail des Mèches et l'autre sur le site de Torcy. Il s'agit de répondre à des nécessités de service pour ces deux agents, d'une part, parce que le responsable de la sûreté en général est présent régulièrement sur le site et doit être disponible très rapidement en cas de sollicitation, et d'autre part, son adjoint est tenu aux mêmes obligations sachant que l'un peut remplacer l'autre. Il s'agit véritablement de permettre à ces deux agents de pouvoir exercer leurs fonctions dans de bonnes conditions.

M. MOURI.- Une précision.

Il faut rappeler que ces logements pour nécessité absolue de service s'inscrivent dans un cadre avec un nombre de logements qui avait été arrêté le 23 décembre 2015 dans le cadre d'une précédente séance. Il s'agit de deux appartements qui sont strictement associés à deux types de mission. Ce sont des missions d'astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes.

Voilà ce que nous pouvions dire sur l'affectation de ces deux logements. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des commentaires, des demandes d'information supplémentaires ?

M. PELLET.- Je pensais que quelqu'un la poserait, je ne me précipitais donc pas : s'il y a une obligation de présence sur site, n'est-ce pas étrange de loger à Torcy quelqu'un qui doit avoir une présence sur site à Créteil ?

M. POIRET.- De fait, ce sont les seuls logements vacants à l'heure actuelle. Par ailleurs, sont logés également sur site les responsables de site, des personnes tenues également à des astreintes fortes locales. Nous leur avons proposé les logements qui étaient les moins éloignés possible par rapport à leur prise de service. Ce sont les seuls vacants.

M. MOURI.- L'idée est peut-être moins l'instantanéité que le fait de pouvoir être présent sur site pour coordonner des actions administratives, techniques et de sécurité sous une heure à peu près. Le Mail des Mèches ne présente pas de difficulté. Pour ce qui concerne Torcy, il

faudra bénéficier d'un téléphone portable et répondre sous une heure maximum à une sollicitation. En parallèle, nous avons des agents qui sont chargés de la coordination des secours chaque week-end, chaque nuit, et cetera. Il faut donc que ces personnes puissent intervenir, coordonner et ne soient pas trop loin le jour où on a besoin d'eux. Torcy, c'est encore jouable. Fontainebleau, ce serait un peu plus difficile.

M. POIRET.- Pour faire simple, ces logements les rapprochent en cas d'appels urgents puisque ces deux agents sont logés aujourd'hui à leurs frais relativement loin dans le 93. Ils bénéficieront donc désormais d'un logement de fonction.

Mme LE LAGADEC.- Je me permets une toute petite remarque.

Sur le dossier précédent, nous ne disposons pas de note. Sur ce dossier, nous n'avons pas non plus cette note entre les mains — la convention, certes, mais pas de note. Éventuellement, si nous pouvions les avoir, ce serait bien. Cela évite de prendre des notes à la main et que ce soit perdu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien noté.

Je vous propose de passer au vote visant à approuver l'attribution de ces deux titres de concession de logement par nécessité absolue de service.

Qui vote contre ?

(Aucune voix)

Des procurations contre ?

(Aucune voix)

Des abstentions ?

(Aucune voix)

Des procurations d'abstentions ?

(Aucune voix)

Je vous remercie.

(L'attribution de deux titres de concession de logement par nécessité absolue de service est adoptée à l'unanimité)

Nous passons au premier point du chapitre « Offre de formation » avec Mme HERNANDEZ qui est directrice de l'institut d'ergothérapie situé à Pyramides et Mme MARCELLI qui est responsable administrative du département des formations paramédicales au sein de l'UFR de Médecine de Créteil.

2. OFFRE DE FORMATION

2.1 Information sur le développement de la formation d'ergothérapie en Seine-et-Marne

Mme HERNANDEZ.- Bonjour.

Il s'agit aujourd'hui de vous faire une présentation à deux voix sur le développement de la formation d'ergothérapeute mais surtout sur la réponse de l'UPEC à l'appel à projet du Conseil régional.

Dans un premier temps, je vais présenter le contexte, puis dans un deuxième temps, Monique MARCELLI, qui est responsable du département des formations paramédicales, vous parlera de la réponse à l'appel à projets.

Un schéma régional des formations sanitaires et sociales vient d'être publié pour la période 2017/2022. On observe de grandes évolutions en Île-de-France qui vont générer des réponses en termes de formations sanitaires et sociales.

On note tout d'abord une évolution de la population francilienne qui est à peu près identique à celle de la France, mais qui est bien supérieure à 10 % pour la Seine-et-Marne.

Nous notons encore une natalité très dynamique en Île-de-France, et en même temps un vieillissement qui est moindre en Île-de-France mais bien supérieur à 29 % en Seine-et-Marne. Une pauvreté — et c'est une donnée nouvelle — se développe en Île-de-France et est supérieure à la pauvreté en France. 15,4 par rapport à 14,5, ce n'est peut-être pas énorme mais c'est en tout cas un phénomène récent.

Des déserts médicaux et paramédicaux en termes de territoires déficitaires et fragiles qui couvrent l'ensemble de l'Île-de-France, y compris Paris *intra-muros* et la Seine-et-Marne.

Nous sommes également dans une transition épidémiologique avec les maladies chroniques, le vieillissement, l'augmentation du nombre de personnes dépendantes, les progrès médicaux qui permettent de répondre à des besoins nouveaux, des nouvelles technologies de la même façon, et des contraintes démographiques et des finances publiques.

Sur le schéma, nous voyons que les infirmiers ne bénéficieront pas d'une augmentation sur les métiers d'Île-de-France. En revanche, la situation est différente pour les métiers de rééducation. Pour les ergothérapeutes, nous observons une augmentation du nombre d'ergothérapeutes par rapport à 100 000 habitants ; la densité est aujourd'hui supérieure à 15. Entre les années 2009 et 2014, une augmentation de 12 à 14,7 s'est opérée, et qui se trouve d'ailleurs être supérieure à l'augmentation sur l'ensemble du territoire français.

Le schéma a décidé d'augmenter le nombre de psychomotriciens, de masseurs kinésithérapeutes et d'ergothérapeutes. Nous venons donc aujourd'hui vous présenter le pourquoi du comment de l'augmentation du nombre d'ergothérapeutes. Des besoins de santé ne sont pas pourvus, ce qui donne lieu à des perspectives favorables avec des possibilités de développements importants.

L'offre actuelle en Île-de-France consiste en :

- un institut à Paris — ADERE — sous un régime associatif qui propose 60 places à l'admission ;
- un institut en Val de Marne, celui de l'UPEC créé en 1993, et qui admet aujourd'hui 80

étudiants en première année ;

- un institut dans les Yvelines au centre hospitalier intercommunal de Meulan Les Mureaux qui a été créé en 2011 et qui admet 30 places à l'heure actuelle.

Sur trois instituts en Ile-de-France — pour seulement un total de 23 en France —, cela correspond à 170 places à l'admission, soit environ 18 % de l'offre totale sur le territoire français.

À l'issue de la formation de trois ans est délivré c'est un diplôme d'État d'ergothérapeute de niveau Licence.

L'appel à projets.

La région a adopté le schéma en décembre 2016, cela donne donc des orientations, et l'appel à projets proposé s'inscrit évidemment dans la mise en œuvre de ces préconisations.

Il a pour objectif de créer 40 places de formation financées ou non par la Région à partir des rentrées de septembre 2017 et/ou 2018. La réception de l'appel à projet a été reçue par mail le 27 février à 17 h 31 et la remise du projet était attendue pour le 13 mars à midi.

Je laisse maintenant la parole à Mme MARCELLI pour vous exposer la suite de la présentation.

Mme MARCELLI.- Bonjour.

Comme l'a dit Hélène, nous avons eu 15 jours pour répondre à cet appel à projets, mais nous avons déjà été contactés par le directeur du centre hospitalier du sud Seine-et-Marne — regroupant Fontainebleau, Montereau, Nemours et un EHPAD — pour exposer au doyen de l'université sa volonté de créer une formation d'ergothérapeutes et une formation de masseurs kinésithérapeutes puisque dans cette partie de la région Ile-de-France, nous sommes en manque de professionnels.

La volonté était de développer une collaboration interprofessionnelle dans ce secteur et d'améliorer l'offre de formations possible pour les étudiants post-bac dans ce secteur géographique. Souvent, les étudiants ou les bacheliers à la fin de leurs études ont du mal à venir sur Paris. De Fontainebleau, Montereau, c'était un peu compliqué, voilà pourquoi ce projet a été présenté par le directeur et le doyen a donc accueilli très favorablement cette demande et a proposé l'intégration de cette demande de formation d'ergothérapeutes et de masseurs kinésithérapeutes dans un pôle de formation en santé dans le sud Seine-et-Marne. C'est un projet plus large à l'horizon 2020, date à laquelle le centre du sud Seine-et-Marne aura trouvé un site pour installer ses formations.

Il faut savoir qu'une formation d'infirmiers existe déjà sur les centres de Fontainebleau et de Montereau. Ces deux instituts font partie du partenariat avec l'UPEC ; le département des formations paramédicales gère dix instituts du nord Seine-et-Marne jusqu'au sud Seine-et-Marne. La directrice de ces formations paramédicales est également directrice de la formation d'aides-soignants. Ce sont des formations qui sont donc déjà présentes sur place.

La formation paramédicale à venir à l'horizon 2020 : ergothérapie et masseur kinésithérapie, ainsi qu'une antenne PACES comme c'est déjà le cas à Torcy.

Vous noterez, au vu de la réponse que nous faisons pour cet appel à projets, qu'il est prévu la mise en place de cette formation soit pour la rentrée 2017 pour les ergothérapeutes soit en 2018. Nous demanderons pour notre part que ce soit le cas pour la rentrée 2018 car il nous faudra bien un an pour préparer cette installation.

Notre atout : l'UPEC est déjà implantée dans le sud Seine-et-Marne avec l'IUT de Sénart Fontainebleau. Melun n'est pas très loin, ville dans laquelle est présente une UFR de droit, qui n'est pas de notre université mais qui est aussi une implantation universitaire.

L'implantation de cette antenne de l'institut d'ergothérapie se ferait pour la première année sur le site de Fontainebleau à l'intérieur de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

Le centre hospitalier pensait porter ce projet. Ce sera en fait l'université qui le portera. En voici les grandes lignes : implantation d'une première année de formation d'ergothérapie dans l'institut de formation des professionnels de santé du centre hospitalier du sud Seine-et-Marne et plus particulièrement dans les locaux de l'IFSI, sous la direction et l'expertise de l'institut de formation en ergothérapie. Cela veut donc dire que l'UPEC prend la main sur la formation ; c'est une antenne décentralisée.

Les principes directeurs qui ont été actés sont les suivants :

- avoir un même niveau de qualité sur les deux sites ;
- un même niveau de tarif de scolarité sur les deux sites ;
- deux équipes pédagogiques bien identifiées ;
- une intégration des formateurs dans l'équipe pédagogique de l'institut de formation des professionnels de santé. Auront lieu une mutualisation des cours, une mutualisation des enseignements afin de pouvoir faire fonctionner cette antenne ;
- le développement des partenariats pour les lieux de stage. Les IFSI ont déjà des lieux de stage, l'ergothérapie a déjà des lieux de stage. Des lieux de stage sont possibles dans le sud Seine-et-Marne ce qui constitue un atout.

Dans cette page, vous disposez de quelques chiffres. À l'heure actuelle, vous avez une colonne IFE — Institut de Formation d'Ergothérapie — IFSI. Pour le projet d'antenne, la capacité d'accueil pour la première année IFSI est prévue à 80 places. Nous demandons également à la Région d'ouvrir une antenne de 30 places car nous ne pouvons pas faire moins deux groupes de 15 personnes. 20 places, c'est trop peu pour faire fonctionner une formation.

Mme HERNANDEZ.- Budgétairement, c'est mieux de fonctionner avec 30 places.

Mme MARCELLI.- Nous vous avons fait un récapitulatif du type d'admission, à l'institut d'ergothérapie : des bacheliers, des étudiants de l'UPEC en réorientation, des étudiants issus PACES hors UPEC, un sportif de haut niveau et des étudiants titulaires de diplômes

d'enseignement supérieur.

Mme HERNANDEZ.- Tout le monde est bachelier pour pouvoir accéder à cette formation, mais dans le dernier cas plus spécifique, ils ont un diplôme de Licence ou de Master.

Mme MARCELLI.- Le concours est ouvert à l'ensemble de la France ; le recrutement pourra donc se faire à l'échelle locale ou à l'échelle de l'ensemble du territoire français.

Une autre antenne s'ouvre à Nevers. Ce sera finalement la formation la plus proche de nous mais Nevers reste relativement loin.

L'origine des bacheliers pour l'IFE est la suivante :

- 11 % venant de Seine-et-Marne ;
- 53 % hors Seine-et-Marne en Île-de-France ;
- 36 % hors Ile-de-France.

L'institut d'ergothérapie accueille des salariés soit 6 % de son effectif hors apprentis. Ce n'est pas négligeable et nous avons projeté dans notre budget qu'il y aurait également possibilité pour des personnes de postuler sur ce projet.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des diplômés de l'institut d'ergothérapie l'heure actuelle à Créteil, vous pouvez noter que 77 étudiants ont été diplômés en 2016 et 6,5 % d'entre eux exercent au niveau de la Seine-et-Marne.

La réponse à l'appel à projets demandait de faire cet état des lieux accompagnés de statistiques ainsi que de construire budgétairement cet appel. Vous vous rendez bien compte qu'y répondre en 15 jours, c'était un peu compliqué. Nous nous sommes appuyés sur les rapports d'activité, les rapports financiers précédents pour élaborer un peu les choses. À l'heure actuelle, vous avez les personnels de l'IFE et ceux demandés pour l'antenne de Fontainebleau.

Ce n'est qu'un projet, puisqu'il y aura certainement possibilité de mutualisation, mais l'équipe de l'IFE étant très chargée à l'heure actuelle, la question du personnel de direction sera posée. La Région proposait de financer ce projet à hauteur de 6 500 euros par étudiant en nous demandant de répartir ces 6 500 euros sur le fonctionnement de la première année, puis la deuxième année, puis troisième et enfin quatrième année. Nous arrivons donc à un total de 585 000 euros. C'est un maximum. Pour vous donner un ordre d'idée, la Région a donné à l'IFE cette année 240 000 euros. Nous avons donc visé haut ; puisque la Région veut développer, nous avons demandé le maximum.

La réponse de la Région est prévue après le vote de la commission permanente du Conseil régional après le 17 mai et ce, même si nous devons fournir d'ici 15 jours un projet d'extension beaucoup plus précis avec une équipe pédagogique et cetera...

Mme HERNANDEZ.- ... une équipe pédagogique que nous embaucherions en 2018. Vous voyez donc un peu l'exercice difficile que nous avons dans cette projection.

Mme MARCELLI.- Je vous remercie. N'hésitez pas si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais préciser que, finalement, le site de Fontainebleau bouge bien, en particulier sur le plan sanitaire voire social.

M. PELLET.- C'est paradoxal.

M. LE PRÉSIDENT.- Les projets cités d'antenne PACES, c'est de l'ordre de la faisabilité actuellement. Le fait est qu'avoir deux antennes faisant circuler les enseignants entre les sites n'est pas forcément évident. Se rendre à Torcy reste possible, mais Fontainebleau est plus compliqué. Nous connaissons les limites qu'il y a à la retransmission de cours en « distanciel » ou à l'utilisation totalement dématérialisée de l'enseignement fait à partir de Créteil. Un cinquième des cours est quant à lui réalisé à Torcy.

Le but de ce projet à la base était de développer l'offre de formation en kinésithérapie. La Région, la mairie de Fontainebleau et le directeur de l'hôpital étaient très attachés au fait que la formation soit une offre publique. Un de nos partenaires dans le cadre du Master de l'École nationale de Kinésithérapie et de Réadaptation de St-Maurice est sollicité pour d'autres raisons ; ils se trouvent dans les locaux de l'hôpital St-Maurice qui sont, eux aussi, classés alors qu'il y aurait une volonté d'étendre les effectifs, ce qui n'est pas possible sur ce site. Le directeur de cet institut, M. Daniel MICHON, envisageait la possibilité d'avoir une implantation sur la Seine-et-Marne, sans plus de précisions. J'imagine qu'il s'agissait plutôt de la zone autour de Val d'Europe, mais si des possibilités existent à Fontainebleau, des incitations fortes de la Région seront opérées.

Ces dernières réflexions ne sont pas le sujet du jour, ce sera dans un deuxième temps car l'appel à projets n'est toujours pas paru. Je souhaitais simplement vous informer des projets qui se mettent en place.

M. FRÉMONT.- Merci pour votre présentation. Je voulais notamment souligner le taux de réinsertion professionnelle, je suis impressionné. Bravo ! Cela justifie tout à fait la mise en place ainsi que les éléments de la présentation que vous nous avez faite.

Mme HERNANDEZ.- Pour l'insertion professionnelle, c'est du 100 %. Il s'agit de diplômés entre juin et octobre et j'ai fait mon enquête en décembre pour le rapport d'activité qui nous est demandé au niveau régional.

Si je faisais effectivement mon enquête un peu plus tard, ce serait du 100 %, mais nous avons besoin d'ergothérapeutes en France et en Île-de-France particulièrement. Si le Conseil régional est prêt à financer, c'est qu'il y a vraiment de gros besoins.

M. LE PRÉSIDENT.- Soulignons peut-être un peu l'historique qui est que le recrutement se fait aussi via le concours du PACES pour un certain nombre de places d'admission. Nous avons observé ces dernières années et qu'il y avait besoin de mieux connaître et de reconnaître la profession d'ergothérapeute. Les étudiants qui se présentent en PACES sont attirés par des

métiers en profession libérale ce qui n'est pas du tout le statut des ergothérapeutes qui sont généralement salariés. Il y a une forte concurrence avec la profession de kinésithérapeute. Il y a vraiment besoin de mieux faire connaître cette profession et ses avantages.

M. GUYARD.- J'ai mal écouté. Sur quel site sera l'antenne ?

Mme MARCELLI.- Pour la première année étant donné l'urgence, le site prévu pour la première année d'ergothérapie se fera dans les locaux de l'IFSI de Fontainebleau. L'IFSI se trouve à l'intérieur de l'hôpital de Fontainebleau dans d'anciens locaux qui mériteraient aussi une rénovation. Ils seront suffisants pour démarrer le projet et pour répondre à l'appel à projet ; il fallait trouver des locaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je souhaiterais partager une information.

Un vaste projet de rénovation de locaux est en cours à Fontainebleau, notamment la rénovation de locaux de gendarmerie désaffectés depuis une dizaine d'années. Au niveau foncier, des réserves existent et le souhait serait tout de même d'accueillir des formations sur le sud Seine-et-Marne.

Avez-vous d'autres questions ?

M. SABATER.- J'aurais une question concernant l'évolution du projet car tout à l'heure a été évoqué un petit paradoxe.

Nous disions que la situation était difficile sur le site de Fontainebleau et vous évoquez maintenant des locaux qui sont possiblement à rénover. Je connais ces locaux que vous venez de citer, ce sont des milliers de mètres carrés qui appartiennent à l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, mais il faut les réhabiliter. Le paradoxe que j'évoquais résidait dans la difficulté, lorsque nous réalisons une antenne PACES, de mettre en place une seule et même équipe enseignante qui se déplace et qui assure la même qualité d'enseignement dans tous les sites. À Torcy, il a été demandé à l'équipe pédagogique de faire un effort supplémentaire pour avoir une présence régulière sur le site. Puisque les cours sont dispensés de fait sur cinq amphithéâtres en vidéo transmission et également disponibles en ligne, nous observons une certaine désertification des amphithéâtres. Il n'en reste pas moins que nous notons la présence d'un enseignant une fois sur cinq au site de Torcy. Les étudiants peuvent ainsi rencontrer le corps enseignant. C'est juste la difficulté pour maintenir la cohérence de l'équipe pédagogique de leur demander de s'éloigner encore un peu plus, avec deux groupes d'enseignement à diriger en plus, les amphithéâtres en plus, les aspects techniques que cela pose.

Nous devons, de fait, réfléchir à un renforcement de l'équipe pédagogique dans des domaines qui sont les domaines de la première année commune des études de Santé — physique, chimie, anatomie, philosophie, histoire de la médecine. C'est un enjeu qui repose sur la faculté de Médecine mais également sur d'autres composantes. Torcy est une expérience plutôt

favorable puisque les étudiants de Torcy ont même tendance à mieux réussir que ceux de Créteil car ils jouissent de conditions d'études plus calmes et plus apaisées. La distance n'est pas un inconvénient à ce niveau-là.

Il n'est possible pour le moment que de mettre en place une formation PACES car il nous faudrait sinon en premier cycle fournir des stages et des maîtres de stage ce qui nécessiterait probablement le recrutement d'une quarantaine d'enseignants-chercheurs.

Si la priorité est effectivement de renégocier sur le territoire Seine-et-Marne et que c'est une politique validée sur le plan régional, il faut qu'il y ait une négociation État/Région pour faire en sorte que des universités très bien notées dont Paris *intra-muros* puissent répondre à l'exploitation d'universités qui, de fait, vont dans ces territoires. Ce n'est donc pas pour demain.

Merci, Madame MARCELLI, merci, Madame Hernandez.

Passons au point 2.2.

2.2 Approbation des capacités d'accueil en Licence 1

Mme de SUREMAIN.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Chers étudiants, nous allons aborder maintenant un point concernant APB. Qui n'a jamais entendu parler d'APB ? Connaît-on vraiment APB ?

C'est extrêmement complexe. La longueur de ma présentation sera inversement proportionnelle à la complexité de ce dispositif. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un dispositif qui signifie « Admission Post Bac » qui concerne les lycéens qui formulent des vœux à travers ce dispositif et qui sont affectés dans des universités à travers ce dispositif.

C'est dans ce cadre-là qu'est présentée à votre attention aujourd'hui et pour délibération et adoption ce document qui est issu d'une négociation entre l'UPEC et le Rectorat et qui fixe les capacités d'accueil de l'UPEC dans le cadre de cette Admission Post Bac pour les admissions en L1 et en capacités de PACES.

Ce document est assez complexe, non seulement parce qu'il est écrit tout petit et qu'il tient sur une page mais aussi parce que la présentation se fait d'une part par une entrée « établissement » croisée avec « les villes ». Vous avez donc une première rubrique qui concerne les mentions de licence dispensées à Lieusaint, puis dans une deuxième rubrique les mentions de Licence dispensées sur le site de Créteil.

Vous ne retrouvez pas là l'organisation en composantes — mais nous y reviendrons — et vous avez toute une série de couleurs, un code couleur avec des catégories qui correspondent, en vert, à des mentions de Licence qui permettent aux bacheliers d'obtenir leurs vœux. Les capacités d'accueil sont suffisantes pour les vœux formulés par les bacheliers.

Nous avons en revanche des mentions plus en tension, présentées ici en orange, qualifiées de « sensibles ». Ces capacités d'accueil sont insuffisantes pour les vœux exprimés par les

bacheliers d'Île-de-France.

En rose, des mentions proposées seulement dans une ou deux des académies franciliennes.

En rouge, ce sont des Licences à modalités particulières d'admission ; c'est un accès sur dossier et/ou des tests.

Vous voyez ensuite toute une série de précisions « néo-entrants », « phase 3bis » et « capacité globale réorientations ». Ce document fait l'objet d'une négociation tous les ans au mois de décembre entre l'université et le Rectorat. Cette année, l'histoire a été un peu plus compliquée, c'est une vraie histoire à rebondissements : au mois de décembre s'est déroulée la négociation tout à fait habituellement et les capacités d'accueil ont été définies d'une part dans la catégorie des néo-entrants, soit les anciens lycéens qui deviennent les nouveaux étudiants à l'université et également des réorientations, soit d'anciens étudiants déjà inscrits à l'université mais qui se réorientent au niveau de la L1.

Le résultat de la négociation est le suivant : les capacités globales d'accueil de l'UPEC ont été définies à un niveau identique à celui négocié l'année dernière. Nous appliquerions donc à la rentrée 2017 les mêmes capacités d'accueil que l'année précédente.

Une distinction était faite entre néo-entrants ou primo-entrants et d'autre part les réorientations, et c'est donc une proportion en faveur des néo-entrants qui a été appliquée. Le 20 décembre dernier, le Rectorat a envoyé le document que vous aviez sous les yeux quelques secondes plus tôt et que vous avez dans les dossiers.

Premier rebondissement, au mois de janvier, alors que l'APB ouvrait le lendemain, message de la DGESIP : « Finalement, il faut revoir l'ensemble du dossier, parce que ce qui correspond aux réorientations internes ne sera pas dans APB et il faut ainsi l'exclure des capacités internes sauf dans le cas des filières sélectives. » Immédiatement, le président de la CFVU, M. BASSAGLIA, est entré de nouveau en négociation en prenant contact avec les composantes puis le Rectorat pour essayer d'extraire ce nombre de réorientations internes qui, jusque-là, faisaient partie du tableau APB.

Nouveau changement de pied, le 7 février, la DGESIP revient sur ce qu'elle avait dit, car il y avait effectivement une certaine tension dans de nombreux établissements qui étaient confrontés à la même difficulté, et finit par donner le choix : Finalement, vous réorientez, ils pourront être traités soit hors APB et gérés en internes soit vos étudiants réorientés pourront être traités via APB, soit être intégrés à APB dans certaines mentions. »

De nouvelles négociations ont donc eu lieu. Les délais étaient extrêmement courts, le président de la CFVU s'est donc tourné vers les directeurs et directrices de composantes en CODIR et il a été finalement décidé de revenir à la situation initiale. Enfin presque... Cela revenait donc à dire que toutes les réorientations — externes et internes — seront traitées par APB, les capacités d'accueil globale affichées correspondront aux chiffres initiaux mais il n'y

aura plus de distinction entre les réorientés et les néo-entrants. C'étaient donc des colonnes qui apparaissaient dans le tableau dont vous avez eu communication.

La question qui vous est posée aujourd'hui, c'est donc de voter ces capacités d'accueil en CA. L'enjeu est double. Du point de vue de l'enjeu, il est question de sortir des négociations qui pourraient se dérouler un peu dans l'entre-soi entre l'équipe de direction de l'UPEC et le Rectorat et donc que les administrateurs et administratrices prennent connaissance de ces capacités dans un souci de transparence et que le CA sanctionne par un vote le niveau de ces capacités d'accueil qui sont, je le rappelle, au même niveau que l'année dernière.

Le deuxième enjeu est plus large : l'intérêt d'objectiver ces capacités d'accueil. Nous sommes dans un contexte de tension — tension sur les salles, tension sur les effectifs —, et nous savons que les effectifs des candidats vont être amenés à s'élever dans les années qui viennent. C'est un élément qui permet de faire le point sur la réalité de nos capacités qui sont liées à des capacités d'accueil physiques et liées également à la sécurité. Une fois que ces capacités seront votées en CA, ce sera un élément d'appui dans la négociation avec le Rectorat, ou encore un élément d'appui pour aller solliciter nos partenaires territoriaux et voir avec eux s'il est possible de trouver peut-être des espaces supplémentaires d'enseignement, à défaut de construire des nouveaux bâtiments tous les ans et d'avoir peut-être accès à des salles et des mètres carrés.

Voilà l'enjeu clarifié : rendre plus transparent et objectiver ces capacités.

Le tableau est difficile à lire, je le concède facilement, nous l'avons donc un peu retravaillé pour essayer de mettre des éléments en perspective. Nous pouvons comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire les capacités d'accueil apparaissant ici en bleu, que nous avons regroupé par composantes. Si nous prenons toute la capacité d'accueil pour la Licence 1 d'AEI, on peut comparer la capacité 2017 pour les primo-inscriptions et les réorientations aux chiffres réels constatés des inscriptions 2016. La capacité APB apparaît en bleu, et en dessous, vous voyez mention par mention le nombre d'inscrits constatés en 2016 pour les primo-entrants et les réorientations. Nous avons donc enfin des éléments de nature comparables en jeu dans ce tableau. Cependant, vous penserez tout de suite qu'il manque un élément : la comparaison avec les chiffres des redoublants. Nous l'avons fait également. Dans les histogrammes empilés à droite, vous voyez la capacité constatée en 2016, en mauve 903 inscrits et réorientés en Licence 1 d'AEI, et 106 réinscrits 2016. Nous avons ainsi l'ensemble des effectifs pour les L1 d'AEI.

À droite, vous avez la capacité APB 2017 qui est égale à celle de 2016.

Nous pouvons le faire pour toutes les composantes. En droit, on voit ainsi que la capacité APB 2017 égale à celle de 2016 est légèrement supérieure à la réalité des inscrits. Si l'on additionne ce nombre d'inscrits avec les redoublants, nous avons un ensemble d'effectif des

L1 qui est un peu au-dessus de la capacité déclarée pour APB en 2016 et 2017. Et nous comprenons mieux l'impression très forte de tension de très grand nombre d'effectifs par rapport à nos capacités réelles.

Nous pourrions détailler ainsi toutes les composantes. En LLSH, nous verrons effectivement que la capacité déclarée est supérieure au nombre total d'inscrits et ce nombre total d'inscrits cumulé avec celui des réinscrits reste un peu en-deçà de la capacité déclarée.

Pour FSEG, même situation. Il faudrait détailler un peu pour SESS STAPS puisque nous avons ici une mention sur laquelle il y a énormément de pression, comme vous le savez : la première année commune de STAPS. Nous avons une capacité 2017 légèrement inférieure au nombre d'inscriptions constatées et nettement inférieure aux inscriptions plus redoublements et réinscriptions. Nous comprenons ainsi qu'en STAPS, il faut pousser les murs et il y a une très forte tension sur Duvauchelle et sur tous les sites.

La situation est un peu différente en SESS où nous n'avons pas la même situation.

En SST, mêmes observations.

En PACES, de même, si nous cumulons les inscrits et les réinscrits, nous avons effectivement une capacité supérieure à celle d'APB.

Voilà la synthèse à l'échelle de l'université. Nous avons ici toutes les composantes et toutes les L1 de toutes les composantes de la PACES. Vous voyez une situation globale qui est que les capacités APB sont globalement supérieures aux inscrits constatés mais à peu près égales au cumul des inscrits et des réinscrits.

Pour information, parce que les IUT ne sont pas dans le même processus, il existe bien pour eux une décision de capacité d'accueil mais elle ne passe pas par le même processus de négociations. Ce sont les directeurs des IUT de Créteil Vitry, Sénart Fontainebleau qui ont communiqué ces chiffres récemment au 20 mars 2017. Là, nous pouvons confronter le nombre d'inscrits eu l'IUT de Créteil Vitry à celui de l'IUT de Sénart Fontainebleau avec les capacités pour la rentrée 2017 et prendre également la mesure du poids des redoublants qui sont en faible nombre mais qui ajoutent quelques éléments d'effectifs.

La question qui vous est posée aujourd'hui, c'est effectivement de vous prononcer sur ce récapitulatif des capacités d'accueil APB 2017 tel qu'il figure dans ce tableau présenté par ville et par site. Nous avons additionné le nombre de néo-entrants et la capacité globale de réorientation et la phase *3bis* qui démarre en juillet ; ses effectifs ne sont pas toujours mobilisés, ils sont peu nombreux et les étudiants peuvent s'inscrire après coup. Nous avons en fait une base assez solide pour calculer ces effectifs en Licence 1 et ces capacités à venir. L'intérêt de ce vote, c'est de donner une base plus solide qu'actuellement dans les négociations avec nos partenaires et solliciter également nos partenaires qui pourraient nous aider à avoir quelques mètres carrés supplémentaires car nous sommes sous tension, et vous

savez que dans les années à venir, le nombre de candidats va augmenter, il faut donc que nous puissions nous positionner de façon claire et objective.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je vous remercie pour cette présentation effectivement très claire qui correspond également à une demande qui avait été formulée en CFVU de rajouter les redoublants de façon à pouvoir avoir des éléments comparables.

Quelque chose me gêne dans l'appellation : « capacités constatées en 2016 ». Cela fait référence aux étudiants qu'on a pu accueillir mais on ne dit pas dans quelles conditions.

Mme de SUREMAIN.- C'est une invention d'hier soir. « Capacités constatées » parce que nous ne pouvons pas dire « inscrits », mais si tu as une meilleure appellation, pourquoi pas.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- « Étudiants accueillis. »

Mme de SUREMAIN.- Oui, nous pouvons tout à fait remplacer.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- C'est surtout le terme « capacités constatées » car nous pouvons donner l'impression que nous pouvons le faire dans de bonnes conditions de sécurité, quelles que soient les filières ; ce n'est pas le cas.

Mme de SUREMAIN.- Est-ce que l'appellation « étudiants accueillis » peut être porteuse également de cette ambiguïté ? Nous avons accueilli les étudiants ; nous les avons vraiment accueillis... Je pense qu'il faut être plus technique que cela, il faut inscrire « étudiants inscrits et réinscrits ». Nous éviterons ainsi toute ambiguïté possible ; cela représente ainsi les inscrits de l'année, les réinscrits de l'année et les redoublants.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Dans une perspective de négociation, il serait extrêmement intéressant d'avoir les capacités APB, les effectifs constatés plus que les capacités constatées et les capacités réelles d'accueil, c'est-à-dire le nombre de chaises dont on dispose à un instant T dans un bâtiment. Nous nous rendrons compte à ce moment-là que les capacités APB 2016/2017 pour LLSH sont juste totalement irréalistes par rapport aux capacités réelles.

Mme de SUREMAIN.- Elles sont totalement surprenantes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- En effectifs constatés, nous sommes déjà au-delà de nos capacités d'accueil réelles.

En ce qui concerne les pastilles, nous constatons non seulement une augmentation des effectifs, ce que nous avons pu vérifier à la clôture de l'APB, mais également sur les 20 secteurs, nous avons à ce jour déjà 200 étudiants en plus en L1. L'augmentation est donc très forte en L1.

Ce qui nous frappe surtout, c'est une répartition très étonnante par rapport aux années antérieures. Par exemple, à l'intérieur de la LLSH, nous l'attribuons au changement de catégories avec les pastilles vertes, jaunes, oranges, rouges. Je ne sais pas exactement comment elles ont été décidées. On nous a dit que c'était au niveau rectoral, régional, ce que je comprends, le souci, c'est que nous avons des reversements de tendance ahurissants.

Par exemple, dans une filière pastille orange — les étudiants pouvaient penser qu'ils ne seraient pas sûrs d'être pris, les impétrants — qui cette année passe en pastille verte, interprété manifestement par les candidats comme « vous pouvez formuler ce vœu vous avez toutes les chances de l'obtenir », on passe de 25 vœux 1 du secteur en pastille orange à 219 en pastille verte — je ne prends que les vœux 1 du secteur, ce ne sont pas les effectifs définitifs. Sachant que les capacités d'accueils, en l'occurrence pour cette filière, c'est 200 hors réorientation et hors redoublants.

Je prends un autre exemple : une filière qui est passée de pastille verte à orange avait l'an dernier 119 vœux 1 dans le secteur contre 44 cette année en pastille orange. Et comme nous avons la bagatelle de six départements pour lesquels les pastilles ont changé, je vous laisse imaginer les déséquilibres d'effectifs d'une filière à l'autre comparé aux années précédentes ce qui va rendre l'organisation extrêmement compliquée.

Non seulement, dans la négociation, il faut prendre en compte la capacité d'accueil totale, mais il faudrait très sérieusement s'intéresser à cette logique de pastilles vertes et oranges qui a des conséquences locales extrêmement importantes et sans doute plus déstabilisantes que la simple augmentation des effectifs.

Mme de SUREMAIN.- Avec ta remarque sur la question des capacités physiques constatées en nombre de tables et de chaises, tu vas tout à fait dans le sens de ce que demande le vice-président de la CFVU, M. BASSIGLIA, depuis plusieurs mois. C'est une enquête qui doit être menée en concertation avec le Patrimoine. C'est effectivement quelque chose qui doit être objectivé plutôt que ces capacités déclarées et qui, en plus, partent d'un certain seuil que nous ne pouvons pas faire descendre ; la volonté du Rectorat est clairement que ces capacités ne soient pas diminuées mais qu'elles augmentent. Nous avons pour le moment réussi à les stabiliser car nous ne pouvons pas faire face à davantage de demandes d'inscription.

Ta demande va donc clairement dans le sens de ce qui est engagé comme processus d'enquête, cette topographie fine des tables et des chaises, tout simplement.

Ensuite, la coloration des pastilles, qui est censée indiquer si telle ou telle mention est en tension, relève clairement du Rectorat. Nous n'avons pas la main dessus directement mais il est bien clair qu'en réunion au mois de décembre au cours de ces négociations, nous avons fait remarquer que ces changements de couleur ne correspondent pas forcément à des situations réelles et constatées et qu'elles ont bien entendu des effets sur les stratégies des candidats qui vont se précipiter sur des pastilles verts en se disant qu'il y aura de la place dans telle mention ou telle autre, qu'il faut désertier les pastilles oranges parce que ce n'est même pas la peine d'espérer.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- On les incite.

Mme de SUREMAIN.- Exactement, il y a des effets prescripteurs qui génèrent des effets de

transfert de flux assez soudains extrêmement difficiles à gérer puisqu'il y a n'a pas de continuité apparente dans cette stratégie.

Il est bien évident qu'en réunion, nous faisons ces remarques et nous ne sommes pas les seuls à les faire car certaines réunions se font également avec d'autres collègues de l'académie et ils ont le même constat : cette difficulté à gérer des variations aussi importantes de qualification de certaines mentions.

Cela dit, c'est simplement incitatif, ça n'a pas d'effet complètement automatique et ça intervient sans aucun doute dans l'algorithme comme élément, comme paramètre du fameux algorithme dont tout le monde a entendu parler et que personne ne connaît précisément.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Les pastilles n'existent que depuis deux ans, nous avons déjà pu observer l'an dernier un petit effet « pastille verte ». Là, l'effet est démultiplié, et soit ça peut être pris en compte dans la négociation et décliné localement, soit remettre un écrit. Je suis prête à donner une note à l'appui avec des chiffres extrêmement précis qui démontrent la quasi impossibilité d'organiser la rentrée avec de telles variations de chiffres.

Mme de SUREMAIN.- Tout ce qui peut être objectivé est évidemment une aide très précieuse dans ces négociations.

M. SABATER.- Je voudrais simplement faire un constat d'ordre global. Il est vrai que je ne suis pas de l'université, je regarde donc les choses avec un peu de distance.

Il y a une constante : depuis 2014 à aujourd'hui, il y a à peu près 5 % d'augmentation du nombre d'étudiants effectif et les capacités sont réduites. Que va-t-il se passer au bout d'un moment ? Cela ne concerne pas forcément l'UPEC, mais il y a un vrai problème tout de même qui est l'histoire de ces pastilles dont nous ne savons pas qui a la main dessus. Si c'est un algorithme, c'est grave, cela veut dire que l'humain n'a plus la capacité. Si cela prend en compte des études de probabilités de métiers futurs etc., cela pourrait effectivement avoir un sens mais cela n'a pas l'air d'être le cas.

Pourriez-vous donc nous donner des précisions : pourquoi a-t-on mis ces pastilles en place ? Il doit bien y avoir une explication rationnelle.

Mme de SUREMAIN.- Les pastilles ne sont pas attribuées par algorithme. C'est un élément qui intervient dans la gestion des vœux et les affectations des candidatures, mais en soi, ce n'est pas un algorithme. C'est en fait un outil de régulation des flux et d'orientation des flux. Simplement, on voit les effets délétères d'une modification de catégorie. Subitement, les élèves s'approprient très rapidement la signification de ces codes et orientent la hiérarchisation de leurs vœux en fonction des indications qui leur sont données et cela crée ces mouvements d'accordéon d'une mention à l'autre.

Ensuite, en ce qui concerne les effectifs, nous ne pouvons pas dire que l'UPEC a réduit ses effectifs, pas du tout. Nous arrivons maintenant à une situation extrêmement difficile, une

tension immobilière, nous n'avons pas augmenté nos capacités, mais nous savons que nous ne pourrions pas les augmenter de façon inconsidérée sauf à changer d'espaces.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Quand bien même, l'enseignement, ce n'est pas qu'un nombre de chaises, il faut aussi des moyens humains en face.

Mme de SUREMAIN.- Et un encadrement qui soit à la hauteur.

M. JULIEN.- Je peux apporter un complément sur le sujet des pastilles, le Rectorat nous a expliqué qu'il y avait des effets de mode et des explosions de demandes dans certaines filières et peut-être que le Rectorat change les couleurs en fonction de ce qui s'est passé l'année précédente avec des effets de sur-réaction pas toujours très maîtrisés. En philosophie, notamment, nous avons pu observer une explosion de la demande l'année dernière ce qui explique le changement de couleur.

M. TUZLU.- Merci pour la présentation.

J'ai une réserve pour le vote d'aujourd'hui sur la mise en place des capacités d'accueil. Il faut poser concrètement les choses : ouvrir les capacités d'accueil va ouvrir le champ à la mise en place d'une sélection qui est bien souvent cachée fondée sur des critères géographiques ou bien de compétences et encore plus par le biais de ces pastilles.

Aujourd'hui, mettre en place des pastilles via l'APB, cela permet de dissuader les étudiants. Un étudiant choisit de faire une formation à l'heure actuelle, il ne choisit pas une formation par rapport au nombre d'effectifs dans une filière ou une autre. C'est un réel problème sur lequel nous devons réfléchir.

Cela constitue par ailleurs un réel frein à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Cela dénote clairement un manque de moyens dans l'enseignement supérieur. L'UNEF a mené d'ailleurs l'année dernière des actions en ce sens au niveau national comme au niveau local. L'UNEF a également voté contre le budget pour cette raison, car aujourd'hui, baisser le budget de l'enseignement supérieur, c'est favoriser la sélection et mettre justement en place des capacités d'accueil.

Il faut aujourd'hui, pour toutes ces raisons, envoyer un message fort au Recteur. Le Rectorat nous demande aujourd'hui de faire des concessions mais avec les mêmes moyens ; cela crée des inégalités entre les étudiants, des problèmes de sélection et le fait que les étudiants bénéficient de formations de qualité.

Aujourd'hui en France, avoir le baccalauréat offre justement l'accès à l'enseignement supérieur et pour nous, c'est un réel problème. À l'UNEF, à notre échelle, nous essayons d'apporter des solutions. Par exemple, à la rentrée prochaine, nous mènerons avec les départements une campagne « SOS Rentrée » pour aider les étudiants à trouver une inscription et les accompagner.

Via ce vote que nous faisons ce jour, il est important d'envoyer un message fort au Rectorat

pour lui dire qu'avec les mêmes moyens, il n'est pas possible d'améliorer les conditions d'études des étudiants et au ministère pour lui dire que l'augmentation des inscriptions en première année est une très bonne chose. Il faut donc des moyens financiers et humains pour accompagner cette démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Nous nous abstiendrons donc sur ce vote aujourd'hui pour rester cohérent avec le vote précédent et envoyer un message fort au Rectorat et au ministère.

Mme de SUREMAIN.- Je pense qu'il est très important d'être sensible aux problèmes que vous soulevez. L'analyse que l'on en fait peut être différente, mais le problème que vous soulevez n'en reste pas moins extrêmement important.

Il ne s'agit pas de créer des capacités d'accueil restrictives et qui conduisent à une sorte de sélection illégitime à l'entrée en L1. Ce serait vraiment un problème.

Je tiens ici à souligner que ces capacités d'accueil sont liées à des capacités réelles et physiques et ce n'est pas une volonté de généraliser une sélection à toutes les L1 à l'entrée de l'université. Ce n'est pas du tout le cas.

Si vous regardez le chiffre des capacités d'accueil, vous avez les capacités d'accueil pour chaque composante notée dans la colonne qui apparaît en bleu qui sont supérieures aux inscriptions de cette année. Elles ne sont donc pas inférieures.

Dans ces capacités d'accueil ne figurent pas les redoublants. Si nous ajoutons le nombre total de redoublants, ces capacités d'accueil restent encore légèrement supérieures au total des inscrits, des néo-inscrits, des réorientés et des redoublants. À l'UPEC, nous ne sommes pas du tout dans une perspective de restriction à l'entrée. Voter aujourd'hui ce point favorablement permettra de donner un point d'appui.

Voilà où nous en sommes. Il faut effectivement donner un signal de vigilance en disant : attention on sait que les effectifs vont augmenter, il faut donc nous aider à accueillir ces prochains étudiants. Il ne s'agit effectivement pas simplement de tables et de chaises, mais également de postes, d'encadrement et cetera. C'est l'intérêt de le voter aujourd'hui et pouvoir le rendre public ; objectiver la démarche, être dans la transparence et que nous sachions effectivement à quel seuil critique nous sommes.

M. TUZLU.- Je voudrais répondre à cela.

Il existe aujourd'hui une contradiction énorme. Les filières sous tension telles que STAPS ou Lettres et Sciences humaines le sont depuis des années et pas depuis hier, et lorsque nous observons le budget qui a été alloué aux universités pour ces filières, nous ne pouvons que constater cette contradiction. On nous demande de faire des efforts mais il n'y a pas de moyens mis en place pour ce faire.

Ce n'est pas contre vous mais contre la politique menée au plan national.

Mme de SUREMAIN.- J'essaie de vous répondre sur le raisonnement.

Si nous prenons le cas de STAPS et que nous regardons les deux histogrammes au sein de ce graphique, nous nous rendons compte que l'université est effectivement au-delà de ses capacités d'accueil. Ils sont inscrits, ils sont présents, et nous avons besoin d'un document qui permette d'objectiver en disant que nous n'avons pas la possibilité de les accueillir dans des conditions satisfaisantes. C'est comme cela que les étudiants de STAPS sont entassés à Duvauchelle dans les conditions que nous connaissons et que nous regrettons bien évidemment. Ce document nous permet vraiment d'objectiver cette situation de tension et de disposer pour le coup d'un outil de négociation.

M. PELLET.- En ce qui concerne la question des pastilles, ce qu'a expliqué Anne-Lise est considérable, à savoir qu'un outil de régulation qui a pour effet de multiplier par deux ou par trois ou de diviser par deux ou par trois...

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Par 10 !

M. PELLET -... ou par 10 les flux de l'année précédente, ce n'est pas un outil de régulation mais de dérégulation.

On parle d'effet de mode. Il me semble que dans la réflexion du Rectorat, il faudra quand même leur demander de vérifier si ces bascules de choix sont uniquement le fait des étudiants qui se disent « je vais aller là où on me dit qu'il y a une possibilité et je renonce à aller là où on me dit que c'est difficile » — ce qui d'ailleurs serait aussi un indicateur du niveau de motivation chez les étudiants entrant dans l'enseignement supérieur — ou bien s'il n'y a pas dans le système même, dans la façon de présenter APB, un texte incitatif qui fait que les futurs étudiants comprennent qu'ils n'ont pas intérêt à le faire.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr.

M. PELLET.- Quelque chose qui ne soit pas simplement du fait de l'interprétation des étudiants.

J'ajouterais un dernier point. Il y a un problème de signalétique : feu vert, feu orange ; feu vert, je passe, feu orange, je m'arrête. C'est un peu primaire, mais tout de même, c'est la façon dont les choses fonctionnent.

Il faudrait analyser les vraies raisons de ces flux. Si c'est uniquement le choix des étudiants, il faut alors modifier la signalétique et introduire au contraire des phrases qui vont modaliser ces indications.

Autre point sur l'intérêt ou non d'annoncer une capacité d'accueil. La question posée par l'UNEF demeure posée à mon sens, parce que nous comprenons bien qu'il y a une double logique et on sait tous ce que politiquement on peut faire de ce genre de choses. Oui, annoncer des capacités d'accueil plutôt que de ne rien annoncer, c'est mieux car au lieu d'absorber le surplus sans que personne ne le voie, nous affichons ce surplus et cela constitue un vrai signal d'alarme.

Il faut par ailleurs se méfier d'une conception figée par une institution politique qui transformerait cela en seuil limite et qui introduirait ces indications de capacité en seuil à partir duquel plus personne ne peut s'inscrire, faute de moyens supplémentaires alloués.

Je suis moi-même hésitant sur cette question. Je comprends bien que c'est mieux d'annoncer et de ne pas absorber sans rien dire, il faut cependant avoir conscience de l'usage qui pourrait être fait de cela.

Mme de SUREMAIN.- Il ne s'agit pas d'une création. Ces capacités d'accueil existent déjà et sont déjà utilisées. La question aujourd'hui : est-ce qu'on les rend publiques ou non ? Nous souhaitons solliciter les administrateurs sur quelque chose qui est appliqué et qui ne doit pas rester dans l'ombre et qui nous permettra de négocier plus facilement. C'est également intéressant juridiquement parlant.

M. JULIEN.- Pour compléter, nous avons eu un référé d'un jeune qui voulait être inscrit en STAPS alors qu'il était très loin dans la liste et le juge nous a demandé les documents attestant que les capacités d'accueil étaient atteintes. Un simple document administratif entre nous et le Rectorat aura toujours plus de poids lorsqu'il est validé par le CA.

Mme LE LAGADEC.- Je voudrais jouer ici le rôle du public qui serait justement amené à lire ce document car je dois dire que j'ai eu beaucoup de difficulté à le comprendre.

Si j'ai bien compris, une capacité d'accueil équivalente à celle de 2016 a été négociée avec le Rectorat, ce qui constitue déjà un problème puisqu'on annonce 1 700 bacheliers supplémentaires à la rentrée 2017 et 3 600 à la rentrée 2018. Nous avons déjà là un léger problème.

Pour pouvoir rendre public ce document, il me semble qu'il faut distinguer en fait — si j'ai bien compris ou pas — à gauche les étudiants actuellement accueillis par l'UPEC, et à droite, les places ouvertes par le Rectorat. Ce n'est pas vous qui avez décidé de cela mais bien le Rectorat ?

Mme de SUREMAIN.- Non.

Mme LE LAGADEC.- Nous ne le comprenons pas bien à la lecture du document. J'ai mis du temps à le comprendre. À force d'entendre les uns et les autres, j'ai fini par le comprendre. C'est donc un problème. Le département s'était engagé à travailler pendant l'année avant de se retrouver avec SOS Rentrée et tous les jeunes en désespérance. Nous avons travaillé avec l'université pendant l'année, ce que nous avons fait avec M. BASSAGLIA, et nous avons activement recherché des salles disponibles.

Je voulais savoir si vous aviez également sollicité d'autres partenaires institutionnels. Je suis allée cette semaine à la mise en place du Conseil constitutionnel du CHIC, ils ont un bel auditorium de 300 places...

M. LE PRÉSIDENT.- C'est cher.

Mme LE LAGADEC.- Je vous lance la balle. J'ai découvert celui-ci mais il y en a peut-être d'autres sur le département.

Pour terminer ce propos, bien évidemment, c'est bien quand on a des tables, des chaises, mais sans professeur, cela ne résout pas le problème. Quelle est donc la négociation avec les moyens humains mis à disposition de l'université pour pouvoir garantir l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les jeunes qui ont le baccalauréat ?

Mme de SUREMAIN.- En effet, les capacités APB 2017, c'est le produit d'une négociation entre le rectorat et l'université tous les ans en décembre et qui fixe donc un certain seuil.

Je souligne une fois de plus que ce seuil est supérieur à notre nombre d'inscrits. Nous ne sommes donc pas du tout dans une philosophie de restriction de l'accès, pas du tout dans une philosophie de diminution de ce nombre d'inscrits pris en compte par APB. Après, nous n'avons pas la main. Par exemple, lorsque nous prenons le cas de STAPS, nous avons plus d'inscrits que les capacités affichées, nous ne sommes donc pas dans une logique de vouloir réduire le nombre des étudiants inscrits à l'UPEC. Nous faisons simplement valoir que nous avons un souci pour les accueillir décemment.

Je suis parfaitement d'accord avec vous sur le fait que cela suppose également de prendre en compte les capacités d'encadrement et pour cette question, je laisse la parole au Président du CA car nous sommes clairement ici sur la question de la campagne des postes. Tout se tient et tout doit être abordé en synergie.

M. LE PRÉSIDENT.- La situation est celle qui existe depuis plusieurs années. Les seules créations de poste qui existent sont faites dans le cadre des contrats de sites.

En ce qui concerne la campagne d'emplois, les besoins ont été remontés au ministère qui nous incite éventuellement à nous rapprocher de la DGESIP pour discuter du futur contrat de sites. Il ne s'agit que d'un appui très ponctuel avec des postes absolument non pérennes ou une utilisation d'heures complémentaires liées à l'augmentation de la charge à la fois administrative et d'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas d'une réponse concrète sur une politique de création de postes. Nous arrivons à un système saturé.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Nous y sommes déjà.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, effectivement.

M. GERVAIS.- Dans le budget 2017, la réponse que nous avons eue a été celle de la dotation complémentaire. Nous savons très bien que cette dotation complémentaire finance des vacances, des heures complémentaires, mais en aucun cas des postes pérennes.

Cette année, nous avons effectivement pu financer un budget rectificatif — que nous voterons le 2 juin prochain. Vous verrez que la dotation complémentaire servira effectivement au niveau des composantes pour financer un certain nombre de vacances et d'heures complémentaires — vacances administratives et des emplois étudiants —, mais effectivement,

pour le moment, ce ne sont que des dotations financières et cela concerne seulement l'année 2017.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Et non pérenne aussi.

M. GERVAIS.- Les postes sont clairement le vrai besoin et comme nous l'avions annoncé lors de la campagne d'emplois, nous faisons remonter par tous les moyens possibles, les besoins de chacun. Il est possible de faire remonter le nombre d'heures effectives et les capacités que nous voyons là, ce sont des négociations. Nous sommes certes écoutés, mais sommes-nous entendus...

Mme LE LAGADEC.- Dans cet ordre d'idée, je ne sais pas qu'en pensent les membres du CA, mais j'accompagnerais bien ce vote d'une motion en disant : étant donné ce qu'annonce le Rectorat lui-même et pour garantir l'accès égal de tous les jeunes à l'enseignement supérieur, il est nécessaire d'augmenter les moyens humains pour pouvoir enseigner à ces jeunes dans de bonnes conditions.

Autrement, nous voterons quelque chose sans attirer l'attention sur le fait que la situation n'est tout simplement pas tenable.

M. TUZLU.- Tout à fait d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez l'écrire.

M. GUYARD.- Merci pour ce document. C'est sûr que je suis tout à fait d'accord de le joindre avec une motion.

Nous pouvons cependant jouer sur certains points, l'orientation, par exemple. Nous pouvons peut-être orienter en amont plus encore que nous ne le faisons actuellement ce qui permettrait de limiter les erreurs d'orientation, les inscriptions malheureuses dirons-nous.

Nous en revenons dans le fond au débat initial : comment pousser les murs ? Comment restructurer nos locaux ? M. Tami MOURI répondra sûrement à cette grande question.

Avertir simplement le Rectorat de cette situation n'est pas suffisant car à lui seul, il ne pourra pas faire grand-chose. Il faut également prévenir les collectivités territoriales de nos difficultés. Il faut mettre des plans en place de manière à pouvoir accueillir tout le monde. Il s'agit tout de même des jeunes de la région Île-de-France.

M. LE PRÉSIDENT.- Le point central est tout de même mis en question aujourd'hui.

M. SABATER.- Une question candide de ma part : ce sont des postes précaires, des vacances, nous continuons donc d'aller dans le même sens, en sachant qu'il vaudrait mieux valoriser le nombre de postes... Peut-être n'ai-je pas bien compris le schéma. En bleu, ce sont les prévisions ministérielles du Rectorat ? C'est ce que j'ai compris. En rose, ce sont les capacités actuelles de l'université en termes d'accueil. Si je suis logique dans l'erreur que je fais ou l'interprétation fantaisiste que j'en fais, cela veut dire que, grosso modo, l'université dit « allez-y, faites rentrer le plus d'étudiants possible mais nous ne vous donnons pas les

moyens », et, nous, nous disons que « nous n'avons ni les moyens ni la capacité mais nous allons quand même le faire ».

Cette histoire est éminemment politique, elle ne concerne pas que l'UPEC mais je serais aujourd'hui étudiant, je m'inquiéteraient évidemment énormément par rapport à cela. C'est vrai que l'idée d'assortir une motion à ce vote me paraîtrait frappée de bon sens.

Mme de SUREMAIN.- Petite réponse sur l'aspect technique et non pas sur l'aspect politique. En bleu, ce sont les capacités que le Rectorat nous attribue, par exemple, en LLSH, un peu plus de 1 600 inscriptions sont possibles.

M. SABATER.- Et si nous n'avons pas la capacité ?

Mme de SUREMAIN.- Voilà... Nous comprenons que nous ne puissions pas diminuer des capacités, car nous entrerions dans une logique de sélection, restriction et cetera alors que nous savons que les effectifs des candidats augmentent. C'est une situation extrêmement difficile.

Ces capacités, de toutes les façons, seront appliquées dans APB. C'est la logique et l'analyse du Rectorat qui consiste à se fier à ces analyses et ces chiffres afin de gérer les affectations. Nous n'avons aucunement la main là-dessus. Rendre publique cette situation, l'objectiver et l'assortir effectivement d'une motion, c'est une façon de donner du sens à ce vote et d'indiquer clairement quel en est le sens.

M. GERVAIS.- Une précision par rapport à ma remarque précédente : je suis bien d'accord que la dotation complémentaire ne finance pas des postes pérennes. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure et je le répète, nous sommes bien d'accord. Cela a constitué la réponse du ministère : une dotation financière complémentaire pour faire face à l'effectif des étudiants. L'idéal serait d'avoir des postes !

M. SABATER.- Vous avez bien vu que la projection est de 5 % depuis 2014. Non ! Ce n'est pas moi qui le dis, mais les chiffres. Cela va continuer d'être exponentiel. Nous pourrions toujours essayer de faire des adéquations, essayer de faire au mieux, mais à un moment donné, s'il n'y a pas une capacité politique et une demande de subventions, nous ne pourrions plus faire grand-chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Le problème, en plus, est assez particulier au niveau de l'Île-de-France dans la mesure où le pourcentage de néo-bacheliers qui poursuivent l'enseignement supérieur en L1 est d'environ 80 % alors que dans certaines autres régions, nous ne sommes qu'à 20 %. Nous pouvons totalement prévoir la pression démographique.

M. MOSCOVICI.- Pourrais-tu remettre la diapo que tu viens d'enlever ?

(Mme de SUREMAIN s'exécute)

Je pense qu'il ne faut surtout pas laisser cette page-là comme cela. Si tu souhaites laisser par composante le nombre d'inscrits plus réorientés sans y mettre les redoublants en parallèle

avec le global sur l'université, il faut que tu rajoutes en dessous le même diaporama avec les redoublants, autrement le message est complètement faussé.

Mme de SUREMAIN.- Je complétera effectivement pour que nous puissions comparer des éléments de nature comparable, mais il faut rajouter à chaque fois les redoublants car ce sont nos effectifs réels de L1.

Pour ce qui concerne les schémas, je vous avoue que c'était le 19ème et que j'ai fait le global avec les redoublants mais effectivement, je suis absolument d'accord avec vous.

M. MOSCOVICI.- Ici, nous avons l'impression que le message, c'est : il y a de la place partout.

Mme de SUREMAIN.- Le message reste aussi de dire que nous n'avons pas une politique sélective.

M. MOSCOVICI.- Justement. Dans l'autre schéma, tu montres bien que dans certaines composantes, nous accueillons plus d'étudiants que la capacité. Avant que tu ne le diffuses à tout le monde, il faut vraiment le rectifier.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Trois chiffres clés doivent être présents : les étudiants que nous pourrions réellement accueillir dans de bonnes conditions a minima de sécurité...

Mme de SUREMAIN.- Faites remonter ces chiffres et nous ferons le graphique.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Les effectifs constatés et les capacités d'accueil. Les effectifs constatés englobent bien néo-entrants, réorientés et redoublants. Ce sera parlant à tous les coups.

M. LE PRÉSIDENT.- Faisons une lecture de la motion.

M. SABATER.- Je voudrais revenir aux pastilles. Est-ce fondé sur une capacité de prévisions d'emplois ou quelque chose de ce genre ?

(Brouhaha)

Cela devrait être en prévisionnel, au moins pour donner aux étudiants la possibilité d'entrevoir éventuellement des filières qui seront porteuses. Je suis à Pôle Emploi, je connais donc les choses par rapport à cela.

M. GIRAL.- Il faut comprendre que la pastille verte est obligatoire pour tous les bacheliers. Tous les bacheliers doivent mettre un vœu en pastille verte, c'est une garantie pour le bachelier d'avoir une place dans les universités. Et après, il choisit des oranges ou des rouges.

M. SABATER.- C'est établi par qui et par quoi ?

M. JULIEN.- Au vu de ce qui s'est passé les années précédentes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Sont mis en catégorie 1 les disciplines où, l'an dernier, tous les étudiants qui l'ont demandé en vœu 1 ont pu être inscrits sans souci. En catégorie 2 soit en orange, sont mises les disciplines, les mentions parcours où tous les candidats n'ont pas pu trouver de place.

Effectivement, cela peut varier d'une année sur l'autre, avec l'effet rétroactif de la pastille. Et

pour compléter ce que disait Julien et pour informer les administrateurs, lorsqu'un candidat sélectionne une pastille orange, s'affiche sur APB un message en rouge disant : « Attention, vous n'avez pas de place garantie dans cette filière. »

M. PELLET.- Ce sont des éléments dissuasifs.

(Brouhaha)

M. GIRAL.- Depuis l'année dernière, la notion de vœux groupés a été introduite par rapport aux difficultés qui peuvent exister en droit, en STAPS et en médecine. Ils doivent faire au minimum six vœux dans six établissements pour être sûrs d'avoir une place dans un établissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne sommes pas certains d'en arriver au stade du tirage au sort. Cette année, cela risque d'être limite.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Une petite nouveauté a été introduite cette année dans le modèle connexe en février. Pour ma part, j'en ai été avertie en cours de campagne. J'ai du mal à en mesurer les effets pour le moment. Un tableau d'équivalences — de connexités plus exactement — de certaines mentions entre elles qui fait que lorsqu'un candidat demandait un parcours en histoire, on lui affichait tous les parcours en histoire de l'académie ou du secteur qu'il avait déterminé, mais aussi, par exemple, tous les parcours en humanités, tous les parcours en sciences politiques, soit tous les parcours jugés équivalents dans les parcours de connexité.

Je ne sais pas s'il y a eu des vases communicants d'une discipline à l'autre de cette façon-là, cela reste à déterminer. Cela fait partie des éléments qu'il faut peut-être prendre en compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Pouvons-nous donc lire la proposition de motion ?

Mme LE LAGADEC.- « Le CA de l'UPEC réuni ce jour en date du 31 mars constate que les négociations avec le Rectorat ne prennent pas en compte la hausse des bacheliers attendus en 2017 (+1 700) et en 2018 (+3 600) sur l'académie de Créteil. Pour garantir l'accès de tous les bacheliers à l'enseignement supérieur, le CA souhaite exprimer son inquiétude et souhaite souligner la nécessité d'abonder le budget afin de pouvoir créer des postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs permettant un encadrement pédagogique de qualité à l'université ainsi que l'investissement dans les locaux indispensables. »

M. LE PRÉSIDENT.- « Personnels administratifs et techniques » également à rajouter.

(Brouhaha)

Procédons en deux votes séparés.

M. TUZLU.- Votons-nous la motion ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous votons la motion.

Qui vote contre ?

(Aucune voix)

Des procurations contre ?

(Aucune voix)

Qui s'abstient ?

(1)

Des procurations d'abstentions ?

(2)

(La motion est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie pour l'adoption de cette motion.

Je vous propose de passer au vote sur l'approbation des capacités d'accueil en première année de Licence assortie de cette motion en termes de communication.

Qui vote contre ?

(Aucune voix)

Des procurations contre ?

(Aucune voix)

Des abstentions parmi les présents ?

(3)

Des procurations d'abstentions ?

(Aucune voix)

(L'approbation est votée à l'unanimité)

Merci. C'est un peu l'impression de chanter la sérénade et personne n'arrive au balcon...

Passons au point 5.

5. POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITÉ

M. BASQUIN.- Mesdames, Messieurs, un point récurrent dans le cadre de nos conseils d'administration, point qui permet donc de vous rendre compte des conventions et contrats signés par le Président de l'université dans le cadre de la délégation que vous lui avez consentie en début de mandature.

Tout d'abord, parmi ce tableau, vous avez des conventions assez usuelles qui reflètent soit des actions de mise en œuvre des formations, soit des actions de recherche et, aujourd'hui, également beaucoup de conventions dans le domaine des relations internationales. Nous sommes donc là dans le cadre des actions usuelles menées dans les universités.

Par ailleurs, quatre conventions qui me paraissent plus spécifiques témoins des orientations politiques du Président et de l'équipe. Je mets un point focal sur quatre conventions qui me paraissent plus emblématiques et politiques qui sont les suivantes :

- une convention de partenariat passée avec l'Institut du Monde arabe qui témoigne la volonté de mettre en place une politique culturelle ambitieuse au bénéfice des étudiants ainsi qu'au bénéfice des personnels,
- la convention de partenariat entre l'UPEC et l'UPEM concernant la mise en œuvre des formations de l'IAE signée il y a quelques semaines par notre Président et le président de l'université de Marne-la-Vallée,
- la convention passée avec la BNP Paribas, convention de partenariat très riche puisqu'elle concerne tout à la fois l'accueil des stagiaires, la formation continue des personnes de cette entreprise ainsi que des contrats de bourse au bénéfice des étudiants,
- la convention d'engagement signée il y a une quinzaine de jours par le Président avec le Haut Conseil à l'Égalité entre les Hommes et les Femmes pour une communication sans stéréotype de sexe. Cette convention témoigne de l'attention portée par notre Président et cette équipe à cet important enjeu de société.

M. LE PRÉSIDENT.- Des questions, des remarques ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Une remarque. Si nous voulons souligner des conventions emblématiques, nous pourrions également mentionner celle du consortium d'appui à l'université du Galatasaray. Étant donné le contexte et la situation actuelle des universités turques, je trouve que c'est également symbolique.

M. BASQUIN.- Désolé, je l'avais oubliée.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres remarques ?

QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions diverses ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je suis navrée même si le taux d'hypoglycémie est effectivement de plus en plus bas, mais je souhaiterais faire état d'une question diverse au nom de mon conseil d'UFR. Ce dernier s'est étonné hier sur un message que l'ensemble des directeurs de composantes et responsables administratifs de composantes ont reçu de la part de la DRH concernant l'article 18-1 du décret 84-431 du 6 juin 84 sur le suivi de carrière des enseignants-chercheurs à présent généralisé.

Alors, certes, j'entends bien qu'une Direction des Ressources humaines doit suivre le décret de 1984, c'est une évidence, doit nous donner les conditions fixées par le ministère pour le dépôt des dossiers, dot souligner — et c'est bien souligné dans ce mail — que nous ne faisons pas partie de la vague d'évaluation, et que, par ailleurs, les enseignants-chercheurs qui le souhaitent et seulement ceux qui le souhaitent peuvent déposer un dossier dans notre établissement pour l'instant, mais mon conseil d'UFR s'est étonné que ne soit pas joint également à ce mail une information extrêmement importante : le communiqué du 15 mars

sur le suivi de carrière des enseignants-chercheurs de la CP-CNU. Ce communiqué fait apparaître que 27 sections plus deux qui ont une position un peu plus nuancée ne souhaitent pas mettre en œuvre l'évaluation de suivi de carrière des enseignants-chercheurs. En l'occurrence, pour ma composante, sur les 16 sections représentées dans ma composante, aucune ne mettra en œuvre cette procédure. Autrement dit, même si des enseignants envoient leurs dossiers sur la base du volontariat, leurs dossiers ne seront pas lus. Il me semble donc important de le dire aux collègues, de façon à ce qu'ils ne travaillent pas pour rien.

Par ailleurs, et quoi qu'on pense de l'évaluation qui est quasi permanente dans nos métiers, lorsque nous voyons la liste des sections qui vont mettre en œuvre la procédure — majoritaires aujourd'hui — et celles qui ne le feront pas, nous voyons bien qu'il y a un clivage. Il faudrait peut-être discuter d'un point, c'est-à-dire quel est l'usage qui peut être fait au sein de notre établissement. Il ne s'agit pas de réécrire le décret, nous n'en avons pas le pouvoir. Néanmoins, dans certaines sections, ces évaluations seront faites, dans d'autres non, dans certaines sur la base du volontariat, d'où la question suivante : quel usage l'établissement compte-t-il faire de ces évaluations selon la position des sections ?

M. GERVAIS.- Je vais répondre à la question très simplement.

D'abord, nous ne sommes pas dans la vague C mais dans la vague E, donc les personnels enseignants-chercheurs qui souhaitent, et uniquement ceux qui le souhaitent, peuvent déposer leur dossier pour le suivi de carrière. C'est pour ça que suite au message que nous avons reçu du ministère, ce dernier a été retransmis par la DRH pour information. Il est vrai que cette information a été diffusée telle quelle, sans préciser ce qui a été déclaré par ailleurs, notamment par la CP-CNU. Et aujourd'hui, il est clair qu'avec 23 sections...

Mme HUMAIN-LAMOURE.- 23 pour, deux ne souhaitent pas mettre en œuvre mais liront les dossiers reçus, 27 contre et 3 en attente de décision.

M. GERVAIS.- Voilà. Donc, en l'état actuel, il est clair qu'il y a un manque d'équité entre les enseignants-chercheurs d'une section qui fera le travail et ceux d'une autre section qui ne veut pas rendre d'avis. Aujourd'hui, clairement, nous ne prendrons pas en compte ces avis.

M. TEBOUL.- Pourrions-nous avoir quelques explications sur le contenu de la convention de partenariat entre l'UPEC et l'UPEM ?

M. GERVAIS.- C'est une autre question, je propose de continuer sur le même sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le partenariat UPEC/UPEM pour l'IAE. Cela concerne un renouvellement avec une implantation sur deux sites.

M. TEBOUL.- Qu'est-ce que cela apporte ? Ce n'est qu'un renouvellement de convention ?

M. BASQUIN.- Il s'agit de régler les rapports entre ces deux universités sur cette action pédagogique.

M. TEBOUL.- Ce n'est qu'un renouvellement de ce qui était déjà ?

M. BASQUIN.- Exactement.

M. TEBOUL.- Rien de nouveau ?

M. BASQUIN.- De mémoire, non. Nous sommes sur de l'organisation pédagogique, les jurys, la mise en œuvre des formations. Les choses sont explicitées.

M. GERVAIS.- Je pense qu'il y avait des réactions par rapport au suivi de carrière. Sur ce sujet-là, y a-t-il d'autres remarques et d'autres questions ?

M. MOSCOVICI.- Je souscris à l'intervention d'Anne-Lise. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une information complémentaire de la part de la DRH sur ce sujet des suivis de carrière qui est tout de même un sujet assez sensible dans les différentes sections CNU dont celles qui sont concernées au niveau de la faculté des sciences et techniques.

M. GERVAIS.- Nous pouvons faire effectivement un complément d'information, mais je pense que la réponse est la suivante : c'est un droit de déposer pour bénéficier d'un suivi de carrière, mais nous, au niveau de l'établissement cette année, nous ne prendrons pas en compte ces avis. Nous pouvons diffuser cette information.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Certaines universités ont pris des motions dans ce sens, je ne veux pas faire une « motionite » aigue, parce que nous avons déjà fait une dans ce CA, mais j'ai sous les yeux celle de l'université de Poitiers : « En l'absence de position unanime des présidents d'université des sections du CNU sur les finalités de la procédure de suivi de carrière et son utilisation en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens des établissements, le conseil d'administration de l'université de Poitiers adopte à l'unanimité la position suivante : l'établissement n'utilisera pas les avis remis à l'enseignant-chercheur ou à l'établissement dans aucun instant sur toute question relative à leurs situations individuelle liée à leurs affectations et à leur carrière, notamment en matière d'avancement, de mobilité, de CRCT, de PEDR et cetera — le CNU donne un avis spécifique sur chacun de ces aspects dans la campagne qui en échoit.

Deuxième point, les avis remis à l'enseignant-chercheur ou à l'établissement ne feront l'objet d'aucune transmission par l'établissement à des tiers. »

C'est une motion qui a été votée à l'unanimité du CA de l'université de Poitiers le 24 mars dernier.

M. LE PRÉSIDENT.- L'université de Poitiers est en vague C et est donc plus directement concernée que nous ne le sommes.

M. PELLET.- Tu proposes de voter une motion du même genre sur le suivi de carrière ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Effectivement.

M. MOSCOVICI.- Nous ne sommes pas concernés en tant qu'établissement par la vague. Ne serions-nous pas là en décalage par rapport au contenu ? Nous pouvons peut-être faire une motion plus édulcorée.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Dans ce cas-là, il ne faut pas que la DRH envoie un courriel donnant à tous les enseignants-chercheurs la possibilité de souscrire.

M. GERVAIS.- Ce qui a été envoyé par la DRH est une information concernant la possibilité, même pour ceux qui ne sont pas dans la vague C, de déposer un dossier pour le suivi de carrière.

Comme je l'ai dit précédemment, certaines sections ne donneront pas leurs avis, et pour des questions d'équité, j'estime que, cette année, je ne vois pas comment nous pourrions prendre en compte ces avis, sachant que, pour certains, il y aurait un avis, et pour d'autres non.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Ta position est très claire. Ma question : est-ce que nous la formalisons par le biais d'une motion ou pas ? Je laisse les administrateurs se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons également nous prononcer en demandant un complément d'information au niveau de la DRH.

M. GERVAIS.- En précisant ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. MOSCOVICI.- Au niveau de ma composante, le message de la DRH a été diffusé un peu trop rapidement. Les retours ont été immédiats. Il y a eu tout un tas de réactions.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- La majorité de ces sections ont voté oui.

M. PELLET.- Ce mot du DRH a été clairement compris comme une invitation à anticiper la mise en place.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Tel que c'est formulé, honnêtement, oui.

M. PELLET.- Il faut lever l'ambiguïté.

M. GERVAIS.- Je ferai un message complémentaire qui précisera ce que j'ai dit tout à l'heure.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- C'est une recommandation et non une information.

M. PELLET.- Pour la suite, lorsque la question se posera parce que nous serons dans la vague, qu'il y ait un débat en CA de manière à ce que la question ne soit pas réglée localement par section...

M. GERVAIS.- C'est dans deux ans et d'ici là, il peut se passer bien des choses. Le moment venu, nous ferons un débat, lorsque nous serons concernés.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Je voudrais ajouter sur ce point que cela pourrait être gênant de faire une telle motion pour deux raisons : l'établissement n'est pas concerné, d'une part, et d'autre part, certaines sections vont faire le suivi de carrière. Le débat qui pourrait avoir lieu à l'évidence en CA mériterait d'avoir lieu au préalable dans les composantes et dans les conseils de laboratoire. Cela me semble extrêmement important. Si position de l'établissement il doit y avoir, qu'elle soit portée par les administrateurs élus.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Nous restons sur la proposition qu'il y ait une note explicative du vice-président du CA dès aujourd'hui.

Avez-vous d'autres questions diverses ?

Mme OLLIVIER-YANIV.- Nous vous avons fait parvenir trois questions diverses. Deux d'entre elles ont obtenu réponse dans le point d'information qui a ouvert ce CA et je vous en remercie. La première portait sur le rapport annuel d'activités. Nous nous inquiétons qu'il n'ait pas encore été fourni puisqu'il figure à l'article 7 du code de l'éducation.

La deuxième portait sur les grandes orientations stratégiques de l'établissement. Nous avons eu des éléments de réponse sur la base des résultats du séminaire de vendredi dernier et nous aurons bien entendu prochainement des précisions sur le positionnement de l'UPEC suite à la labellisation du projet I-site FUTURE, notre position et les potentialités éventuellement ouvertes par l'obtention de cet I-site restant pour le moment inconnu.

M. LE PRÉSIDENT.- Notre position est connue. C'est la position de la ComUE que je ne connais pas, pour ma part.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Un dialogue ne se fait donc pas, si je comprends bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une demande récurrente. La demande d'association suite à une motion, nous commencerons éventuellement à en discuter maintenant.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Le troisième point, c'était une question ouverte sur le bilan social 2016 sachant que nous avons maintenant approuvé le bilan social 2015 dont nous n'avons pas vu trace en ligne sur le site de l'université...

M. GERVAIS.- Le bilan social 2015 a été présenté et voté en CT en juin 2016 et au CA du 8 juillet 2016. C'est ce qui a été fait l'an dernier. Il faudra vérifier, effectivement si ce n'est pas encore affiché sur le site web, c'est un problème ; nous l'afficherons très prochainement. Cela dit, il est déjà disponible dans les espaces collaboratifs des membres élus de ces deux commissions et donc au conseil d'administration.

Concernant le bilan social 2016, il est en cours de rédaction et je pense que la DRH travaille dessus actuellement, et à peu près vers les mêmes dates, nous en verrons à mon avis la présentation en CT et en CA.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres questions diverses ?

(Pas de question)

Je vous propose de clôturer cette séance et je vous remercie beaucoup. Très bonne journée et fin de semaine.

La séance est levée à 12 heures 43.